

**IPCI** ANI Edité par l' Agence Mauritanienne d'Information

# HORIZONS

Magazine mensuel N 52 / Novembre /2024



**Renforcer l'École Républicaine au début  
de sa troisième année d'existence**



4

Programme du Président de la République :

## La réforme du système éducatif, une étape fondatrice

6 La Ministre de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement :

«Le Président de la République a placé la réforme du système éducatif au centre de ses préoccupations»

9 Rentrée scolaire 2024 – 2025 :

Minutieuse préparation

12 La carte scolaire pour mieux satisfaire la demande éducative

13 Rentrée scolaire 2024-2025 :

La marche inexorable vers l'école républicaine

19 La directrice de l'Enseignement Fondamental :

« 215 000 pièces d'uniformes scolaires ont été distribuées aux enfants issus de milieux défavorisés pour l'année scolaire 2024-2025 »

23 L'enseignement des langues nationales, vecteur d'inclusion

25 Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et Etudiants :

Privilégier le bien être des apprenants et leur transmettre les valeurs républicaines

# HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Moctar Malal Dia,  
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Khalilou Diagana

Secrétaire de Rédaction  
Abderrahmane Ould Cheikh

Chef Desk Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou  
Tel : +(222) 47 00 00 55  
had.mac@gmail.com

Photographe : Ezhal O/ Sidahmed

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467



Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr

# HORIZONS

Magazine mensuel

N 52 / Novembre /2024



# EDITORIAL

## A l'école de l'inclusion et du savoir

**P**acte pour un enseignement d'excellence dans un format d'équité, de qualité et de promotion, l'école républicaine est la garantie d'un apprentissage continu et durable et de la construction du projet personnel et d'insertion pour les générations actuelles et futures.

Elle confère une structuration plus cohérente et plus flexible des composantes et des cycles de l'école mauritanienne pour offrir de réelles opportunités de développement d'un modèle pédagogique ouvert, diversifié, performant et novateur.

Cette école se veut un espace d'intégration, d'inclusion et de sociabilisation qui fédère, cultive les codes du vivre-ensemble et offre le même ascenseur social à tous les enfants du pays.

Elle se situe actuellement au cœur du projet de société du pays, en raison des missions qu'elle se doit d'assumer dans la formation des futur(e)s citoyen(ne)s, dans la réalisation des objectifs du développement humain durable et dans la garantie du droit à l'éducation pour tous.

L'école républicaine est surtout une charte nationale d'éducation et de formation, qui demeure le cadre de référence de la réforme avec les adaptations nécessaires qui portent notamment sur l'orientation vers la généralisation du préscolaire, l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire, l'articulation entre formation professionnelle et enseignement générale, l'éducation aux valeurs morales et civiques. De même, elle consacre l'équité au travers de l'uniformisation des programmes et de la nouvelle architecture linguistique qui intègre l'enseignement des langues nationales à titre expérimental dès la rentrée scolaire 2024-2025, favorisant la mixité et l'égalité de l'offre scolaire tout en mettant fin à une variabilité de l'enseignement qui avait longtemps crée des disparités.

Cette démarche procède de la vision du Président de la République pour le processus éducatif dans ses différentes dimensions et ses objectifs définis dans le programme « Mon ambition pour la Patrie », qui fixe les canevas du progrès et du développement du pays, promeut ses valeurs sociales et renforce son unité nationale.

Avec la rentrée scolaire 2024-2025, la justesse de la démarche, la force de la détermination et la volonté de poursuivre le chemin vers la réhabilitation des valeurs sociétales, la consolidation de l'unité nationale et le renforcement des piliers de la paix et de l'harmonie entre les composantes du peuple, se grave dans le marbre la détermination d'une Nation, d'un peuple et de ses dirigeants de conduire l'un des projets les plus ambitieux qui changera le pays en mieux.

La conduite maîtrisée de ce projet n'aurait été rendue possible sans la conviction des responsables du système éducatif de la centralité de l'éducation, d'une part, et sans le soutien et l'appui considérables que le secteur s'efforce d'apporter, tant sur le plan humain que logistique, pour le succès de l'entreprise et la réalisation de l'objectif, d'autre part. Considérant que la réalisation des objectifs de l'école républicaine demeure tributaire d'une bonne gouvernance et d'outils de gestion modernes basés sur la normativité et la transparence, le secteur a travaillé à la mise en œuvre des exigences de la loi d'orientation de l'enseignement, au renforcement des structures chargées de l'éducation, à la mise à niveau des ressources humaines et à la promotion de l'enseignement des langues nationales et des matières scientifiques, notamment de l'informatique.

Commence déjà à émerger une école amarrée aux valeurs authentiques de notre société et résolument tournée vers la modernité ; une école qui construira demain la société du savoir, de la science, de la création et de l'innovation au service des fortes ambitions et des grands desseins.

**La Rédaction**

**Programme du Président de la République :****La réforme du système éducatif,  
une étape fondatrice****Par Yahdhou Ould Zein**

**A**u centre des grands chantiers engagés par le pays dans de la mise en œuvre du programme du Président de la République (« Mon ambition pour la Patrie ») se trouve en premier lieu la réforme du système éducatif, une grande ambition nationale et une étape fondatrice à bien des regards.

Une série de mesures significatives permettent déjà de donner un signal clair aux acteurs du secteur de l'éducation nationale sur les changements projetés et aux citoyens la confiance dans l'école publique. Cette nouvelle orientation préconise un train de mesures fortes en vue de corriger les graves dysfonctionnements qui empêchaient jusqu'à présent l'école mauritanienne de s'épanouir et d'offrir les perspectives socioprofessionnelles pour notre jeunesse tout en préparant la main d'œuvre qualifiée qu'exige l'émergence de notre économie. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit en toute priorité de permettre l'accès à l'éducation pour tous, d'améliorer la qualité de l'enseignement (du préscolaire au supérieur) et de renforcer le pilotage et la gouvernance du secteur.

Il s'agit de s'émanciper d'un système scolaire, inefficace et pourvoyeur d'illusions, de surcroit frustrant pour tous ses acteurs, comme en témoignent les signaux d'alarme tirés de tous côtés, un système contre-productif à l'égard de ses fins essentielles à savoir former l'individu autonome et le citoyen éclairé en visant à asseoir l'égalité des chances devant l'émancipation intellectuelle et la participation sociale.

Ce n'est possible que si notre système éducatif renoue avec ses ambitions fondatrices à travers la transmission de savoirs, l'entraînement des facultés et l'apprentissage à l'école qui tient à trois principes à prendre en considération, à savoir exigence, équité et transmission.

Ce qui se joue actuellement à l'école mauritanienne concerne chacun de nous du fait de ses conséquences sur la société. L'école de la République, c'est l'« ascenseur social » qui s'opère le mieux, qui ne trahit pas ses usagers, ses acteurs et, surtout, ses promesses d'égalité des chances par l'instruction et l'éducation à la citoyenneté. Par effet d'entraînement qui contraste fortement avec les échecs et la dévaluation de notre système scolaire « inefficace et pourvoyeur d'illusions, conséquence des réformes mal conçues et inachevées de ces cinq dernières décennies, le nouveau credo du Président pour l'école de la République indique comment rebâtir une éducation nationale juste, formatrice et émancipatrice pour tous.

L'école de la République mise en chantier depuis



deux ans dans le cadre du programme du Président se veut exigeante sur les savoirs et la discipline que les élèves reçoivent; elle permet à chacun d'acquérir ces savoirs et, enfin, elle a l'ambition de transmettre des connaissances, une culture, des valeurs, celles de la République, donc une éducation utile qui prépare les jeunes générations à la vie sociale et active.

Dans un message adressé aux mauritaniens, à la veille de la présidentielle de juin 2024, le Président de la République a réaffirmé son engagement pour l'école républicaine en soulignant que « dans le souci de parvenir à un consensus durable sur le projet de société que nous proposons, et dans le but de renforcer notre unité nationale et de nous doter des moyens les plus appropriés pour préparer notre avenir commun, j'ai fait de l'école républicaine une priorité absolue ».

« C'est elle, a-t-il expliqué qui cultive, chez les jeunes, les valeurs de citoyenneté et de civilité et ancre davantage chez eux l'importance de l'unité nationale, tout en préparant à une insertion souple et efficace dans la vie sociale et professionnelle et les outillant pour la construction « d'un avenir plus radieux ».

Sur ce chemin, les résultats actuels sont encourageants avec les trois premières années de l'enseignement primaire, au cours desquelles tous les enfants mauritaniens en âge de scolarisation suivent

gratuitement le même programme éducatif et dans les mêmes conditions, alors qu'à la fin de 2028, elle sera généralisée à tout le cycle fondamental.

Pour atteindre cet objectif, il a fallu relever le défi de construire des milliers de salles de classe équipées et de recruter plus de 9000 enseignants, grâce à un effort exceptionnel de mobilisation de moyens matériels et financiers.

Dans le cadre de ce dispositif de renforcement des structures, les écoles de formation d'instituteurs seront consolidées et leur capacité d'accueil doublée; les enseignants seront recrutés en nombre suffisant et les salles de classe construites de manière à accueillir les nouveaux élèves et réduire la pléthora dans les écoles des grands centres urbains, le processus de recrutement d'enseignants de différentes catégories sera poursuivi avec ténacité et méthode, permettant ainsi de résorber le déficit en enseignants, un handicap paralysant.

**Réhabiliter l'enseignant**

Pour parvenir à ces résultats, l'enseignant, pièce maîtresse du dispositif, bénéficiera d'un intérêt particulier, son rôle sera reconnu socialement, valorisé et renforcé. Dans ce cadre, la rémunération des enseignants a connu une augmentation significative et un nouveau Statut sera créé pour distinguer les enseignants méritants.

## Extinction progressive de l'école fondamentale privée

Sur cette voie, une extinction progressive de l'école fondamentale privée, facteur qui accentue les inégalités, a été entamée en vue de permettre à l'école publique de jouer son rôle d'instrument de cohésion sociale et de renforcement de l'unité nationale. A cet effet, l'uniforme scolaire sera institutionnalisé pour lutter contre les disparités ; les programmes au niveau du Fondamental seront révisés pour cultiver l'esprit civique, la loyauté à la Nation et l'amour de la Patrie mais aussi pour garantir que tous les élèves au terme du cycle puissent maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit en toute priorité de permettre l'accès à l'éducation pour tous, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de renforcer le pilotage dont l'étape première est le fondamental.

Cette nouvelle orientation préconise un train de mesures fortes en vue de corriger les graves dysfonctionnements qui empêchaient jusqu'à présent l'école mauritanienne de s'épanouir et d'offrir les perspectives meilleures pour la jeunesse, tout en préparant la main d'œuvre qualifiée qu'exige la performance de l'économie.

C'est la quintessence de profondes réformes du système éducatif qui sont déjà à l'œuvre depuis l'investiture du Président de la République le 1er Août 2019 et qui vont articuler une œuvre grandiose pour les prochaines années. Pour cette œuvre, le Président de la République compte sur toutes les forces de la Nation avec au premier rang, les enseignants, les parents d'élèves, la société civile et le Patronat. La mise en place d'un mécanisme de participation des parents d'élèves, des élus et de la société civile à travers les comités de gestion des écoles qui seront généralisées et redynamisées, permettra de renforcer le contrôle du citoyen de l'action publique dans le secteur et participe à l'action d'envergure consistant à créer les conditions propices pour un sursaut national en faveur de l'éducation laissée pour compte depuis plusieurs décennies.

Cette réforme majeure a pour objectif central la réussite de l'élève au niveau de toute la pyramide de notre système éducatif national, à savoir le préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Pour parvenir à ces résultats, l'enseignant, pièce maîtresse de ce dispositif, bénéficiera d'un intérêt particulier, son rôle sera reconnu socialement, valorisé et renforcé. Dans ce cadre, la rémunération des enseignants a connu une augmentation significative et un nouveau Statut sera créé pour distinguer les enseignants méritants. Longtemps négligé, l'enseignement préscolaire occupe une priorité dans les réformes engagées au niveau du système éducatif national durant dans les prochaines années. L'objectif sera de mettre en place un enseignement préscolaire, vecteur de l'unité nationale, de la cohésion sociale et de l'égalité, en mesure de garantir aux enfants mauritaniens l'épanouissement personnel et la préparation aux succès à l'école fondamentale, gratuite pour les couches défavorisées. 100 000 nouvelles places seront créées dans le cadre d'une vaste action communautaire ciblant les enfants des couches les plus pauvres. Afin de renforcer ce dispositif, un nou-



veau centre de la formation aux métiers de la petite enfance devra être créée.

Dans le cadre de ce dispositif de renforcement des capacités des structures, les écoles d'instituteurs seront consolidées et leur capacité d'accueil doublée, les enseignants seront recrutés en nombre suffisant et les salles de classe construits de manière à accueillir les nouveaux élèves et réduire la pléthore des classes dans les grands centres urbains. La capacité d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire sera élargie et sa qualité améliorée pour que son premier cycle complète une éducation de base obligatoire de 9 ans, et pour que son second cycle, à travers une réforme de programme, prépare à la fois à la poursuite des études et à l'accès à la vie active. Des dizaines d'établissements seront construits.

Pour lutter contre la déperdition scolaire, surtout des filles, diverses mesures d'amélioration des conditions d'élèves seront assurées (constructions d'internats, ouverture des cantines scolaires, distribution de bourses et transport, etc.).

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, vecteur d'insertion et pourvoyeur de main d'œuvre qualifiée, un partenariat avec le secteur privé sera établi pour développer la formation en alternance entre l'école et l'entreprise. Dans ce cadre, l'essor que connaissent les secteurs porteurs de l'économie par diverses mesures permettant à des milliers de jeunes mauritaniens de bénéficier d'une formation professionnelle de qualité qui sera le double de la capacité actuelle.

L'essor que connaissent les secteurs porteurs de l'économie sera de plus en plus accompagné par la mise en place de divers créneaux permettant une formation professionnelle de qualité au profit des milliers jeunes mauritaniens en vue de les préparer en vue d'accéder à des emplois rémunératifs. Ainsi, le nouveau dispositif renouant en matière de formation se met déjà en place pour répondre à la demande du marché national, avec notamment :

- Les filières de formation de l'Académie Navale et de ses centres de formations seront diversifiées et ses capacités d'accueil augmentées pour répondre aux besoins des infrastructures portuaires ;
- Un Institut des Technologies Industrielles sera créé pour préparer les jeunes aux emplois de qualité et fournir la main d'œuvre hautement qualifiée disposant de brevets et certificats qu'exige l'exploitation des ressources gazières et pétrolières ainsi que

la diversification des activités minières ;

- L'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole sera dotée d'antennes et d'unités mobiles de formation de proximité pour les ouvriers des secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage.

Les réalisations dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ont été poursuivies pour répondre à la forte demande issue du secondaire, d'une part, et de la diversification ainsi que des besoins de l'économie, d'autre part.

Ces nouvelles mesures concernent, entre autres, les améliorations suivantes :

- La diversification des filières de formation permettant aux jeunes d'accéder rapidement à des emplois de qualité ;
  - L'augmentation de la capacité d'accueil de l'Ecole Polytechnique et ses Instituts pour couvrir les besoins de nouveaux secteurs ;
  - L'extension de l'ISET de Rosso pour faire face à l'augmentation de la demande en emploi de niveau supérieur dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage ;
  - L'ouverture d'une école des hautes études de commerce ;
  - La mise en place de mécanismes permettant aux professeurs de l'enseignement supérieur de bénéficier de la révision du système des retraites.
- Dans le domaine de la recherche scientifique, les capacités des écoles doctorales ont été progressivement augmentées et des mesures d'incitation sont prises pour encourager le secteur privé à investir dans le financement de la recherche scientifique. Par ailleurs, un fonds de financement de la recherche scientifique et de l'innovation renforcera cette orientation.
- La performance de notre service éducatif sera surveillée par une autorité nationale de contrôle de qualité créée à cet effet.
- Instaurer l'école républicaine, relever le défi principal de la qualité de l'éducation mauritanienne, améliorer le système éducatif dans le dessein de parvenir à des effets économiques et sociaux, tels sont les grands choix qui dessinent les caractéristiques de l'école et les contours du cheminement qui est suivi actuellement par le pays pour concrétiser sur le terrain la mise en œuvre du Programme du Président de la République dans le domaine de la réforme du système éducatif.

La Ministre de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement :

## «Le Président de la République a placé la réforme du système éducatif au centre de ses préoccupations»

**E**lèves et étudiants mauritaniens ont repris, le 7 octobre 2024 le chemin des classes. Avec la rentrée scolaire 2024-2025, l'école républicaine, fruit de la loi d'Orientation du système éducatif national 2022/023, entre dans sa troisième année. Quelles sont les mesures prises pour la réussite de cette nouvelle rentrée scolaire? Quels sont les résultats de la réforme ? Comment se déroulera la phase expérimentale de l'enseignement des langues nationales ? Pour répondre à ces questions et à d'autres, nous avons rencontré Mme Houda Mint Babah, ministre de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement.

**Horizons :** L'année scolaire 2024-2025 a débuté il y a quelques semaines. Quelles sont les mesures prises pour que cette année soit une réussite ?

**La Ministre :** Je vous remercie pour l'intérêt que vous accordez aux questions relatives à l'éducation nationale et pour l'occasion que vous m'offrez pour éclairer l'opinion publique sur les mesures prises par le département pour assurer un service éducatif complet et de qualité, conformément aux directives du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Le Président de la République a placé la réforme du système éducatif au centre de ses préoccupations pour que l'école mauritanienne devienne une école républicaine qui assure l'égalité des chances dans un enseignement de qualité. Une école qui favorise la cohésion sociale et l'attachement à la Patrie. Une école qui fournit les moyens nécessaires à l'éducation des générations dans le respect de nos valeurs et de notre patrimoine culturel tout en adoptant les éléments d'une ouverture positive sur le monde où nous vivons et où nous travaillons.

Afin de préserver les acquis et d'envisager des résultats meilleurs et plus complets pour la troisième année de l'école républicaine, le département a travaillé à la préparation de l'année scolaire 2024-2025 en prenant toutes les mesures pour assurer le bon déroulement des cours. Ces mesures sont :

1. Fournir les supports pédagogiques nécessaires pour dispenser les cours dès le premier jour et assurer la continuité du travail éducatif tout au long de l'année scolaire.
2. Concevoir et mettre en œuvre un plan de réparation des tables-bancs en collaboration avec le ministère de la Formation professionnelle, Taazour et le patronat mauritanien. Ce plan a permis d'organiser des ateliers dans toutes les moughataas. Plus de 26.000 tables-bancs ont été réparés et remis en ser-



vice.

3. L'équipement et le renforcement de l'infrastructure scolaire, où le département a diagnostiqué l'état des installations sur l'ensemble du territoire national en inventoriant les dégâts causés par les pluies, allant de la chute totale à la chute partielle des bâtiments ou encore à l'inondation par les eaux. Le diagnostic a permis de recenser plus de 1700 salles de classe endommagées, mais qui ont été réhabilitées pour pouvoir accueillir les élèves le jour de l'ouverture.

4. Assurer une couverture éducative optimale en affectant les enseignants sortants et en redistribuant les personnels de manière à harmoniser les nécessités de travail avec les demandes des enseignants. Des améliorations sont encore en cours dans ce domaine.

5. Organiser une grande campagne de nettoyage des cours d'écoles, de préparation et de désinfection des salles de classe, de peinture des tableaux, en coopération avec le ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, Sports et du Service civique dans le cadre du programme national de volontariat (Watanouna), avec la participation de 500

jeunes volontaires.

Sur la base de ce qui a été réalisé dans ces domaines, l'ouverture s'est déroulée dans de bonnes conditions et a été caractérisée par la fluidité et les garanties d'efficacité et d'efficience tout au long de l'année scolaire.

**Horizons :** La réforme du système éducatif est l'un des engagements les plus importants du Président de la République. Quels sont les résultats obtenus à cet égard ? Quelles sont les mesures prises pour la mettre en œuvre dans les délais prévus et avec la qualité requise ?

**La Ministre :** La réforme de l'éducation est au centre des préoccupations du Président de la République. Ceci a permis au ministère d'atteindre des résultats significatifs qui indiquent des progrès importants dans la mise en œuvre du programme du Président de la République et la réalisation de son engagement d'établir l'école républicaine et de réformer le système éducatif. Ces résultats se répartissent dans les domaines suivants :

### 1. L'offre scolaire :

Le département s'est efforcé d'accroître la capacité des établissements à accueillir les élèves et à garantir la qualité de l'enseignement :

- Accueillir tous les élèves des trois premières années de l'école républicaine dans des conditions favorables.

- Plus de 10 000 enseignants ont été recrutés.

- La construction de plus de 4 000 salles de classe a été achevée.

- Ouverture de l'école normale de Kiffa.

- Acquisition et distribution d'environ 128.500 tables-bancs.

- Augmentation du nombre de parrainages scolaires, atteignant 1 710 au profit de 242 548 élèves.

- Distribution d'uniformes scolaires à plus de 200 000 élèves chaque année, ce qui représente environ 30 % du nombre total d'élèves.

### 2. La qualité :

Afin d'atteindre la qualité requise de l'éducation, le département a été en mesure de :

- Préparer un cadre de référence du curriculum conformément aux exigences de la loi d'orientation.

- Achever la réécriture des programmes de l'école primaire conformément aux exigences de la loi d'orientation.

- Rédiger un programme pilote pour l'enseignement des langues nationales en première année.

- Rédiger des programmes pour la première année du cycle préparatoire (trois ans au lieu de quatre).

- Rédiger les programmes pour les matières informatiques et technologiques.

- Former plus de 80 % des inspecteurs des matières scientifiques aux nouveaux programmes.

- Plus de 40 000 leçons ont été dispensées dans le cadre des classes de rattrapage organisées pour les dernières années.

- Production et distribution d'annuaires de sujets et d'exercices corrigés du baccalauréat pour toutes les séries en mathématiques, physique et sciences, et diffusion sur la plateforme du ministère de sujets et exercices corrigés en mathématiques pour les candidats.

- Accès à l'éducation numérique par le biais de plateformes éducatives, de cours numériques et de soutien à distance pour les élèves du baccalauréat (2 150 élèves).

- Attribution d'un espace médiatique à la télévision scolaire qui a préparé et présenté des cours pour les candidats à l'examen national et les a diffusés sur la chaîne El Mouritaniya II.

- Encourager la promotion interne. Ainsi, 1 531 instituteurs adjoints ont été promus instituteurs, 289 enseignants chargés de cours ont été promus professeurs de collège et 915 professeurs adjoints promus professeurs d'enseignement secondaire.

- Régularisation du statut de 2 825 prestataires de services, dont 1 321 du fondamental et 829 du secondaire promus dans la fonction publique et 675 contractuels de l'État (496 dans l'enseignement primaire et 179 dans l'enseignement secondaire).

- Fournir des manuels à des prix symboliques et les distribuer gratuitement dans les zones les moins favorisées en termes d'éducation.

- Mise à disposition de tous les manuels et livres électroniques sur la plateforme de l'Institut Pédagogique National (IPN).

- La mise en place du programme « Excellence républicaine », qui a permis à 175 élèves issus de familles inscrites au registre social Taazour d'intégrer des écoles d'excellence, l'année dernière et cette année.

- La participation honorable de nos élèves à des concours scientifiques régionaux et internationaux.

- La distribution de 2 700 tablettes contenant du ma-

tériel, des manuels, des exercices et des solutions à tous les enseignants des matières de base de l'enseignement secondaire.

### Gouvernance et gestion :

La gouvernance et la gestion sont la pierre angulaire du système éducatif national. C'est pourquoi le département s'est efforcé d'adapter le cadre juridique et institutionnel en :

- Préparant/révisant un certain nombre de textes et d'études appliquant la loi sur les directives :

- publication d'une série de décisions réglementaires (critères de transfert et de promotion)

- Développement des programmes 'Joussour wa Mawahib' pour élever le niveau de qualité et motiver les enseignants.

- Activation du projet de télévision scolaire afin d'exploiter l'espace audiovisuel pour accroître et améliorer les résultats des élèves et fournir des modèles éducatifs aux enseignants qui débutent dans le processus éducatif.

- Préparation d'une étude sur la politique nationale en matière d'enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie.

- Préparation d'une étude sur la politique nationale dans le domaine des langues étrangères.

- Préparation d'une étude sur la révision du système d'enseignement privé afin de l'adapter aux exigences de la réforme.

- Mise en place d'un comité national de suivi de la réforme.

- Mise en place du Comité national des programmes d'études.

**Horizons : L'année scolaire en cours est marquée par le lancement de l'expérimentation de l'enseignement des langues nationales. Comment se déroulera cette expérimentation ? Quelles sont les conditions de sa réussite ?**

**La Ministre :** Conformément à la loi 2022.023 sur le système éducatif national, notre pays a adopté une approche visant à enseigner les langues de manière qualitative afin d'atteindre la souveraineté linguistique, d'assurer une ouverture positive aux langues étrangères et d'établir une expérience modèle pour l'introduction des langues nationales dans le système éducatif.

Sur la base de cette vision, et conformément à l'article 69 de la loi d'orientation pour l'introduction de l'enseignement des langues nationales (Pulaar, Soninké et Wolof) dans les programmes nationaux, le département a agi suivant un plan solide. Ce plan a commencé par la création de l'Institut national pour la Promotion et l'Enseignement des langues nationales. Cet Institut a été chargé de sélectionner les enseignants de ces langues selon des critères spécifiques pour leur formation, de préparer des supports pédagogiques, de rédiger des programmes, de produire des livres pour les élèves, d'identifier les régions pour la phase pilote, et d'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation pour faire comprendre les buts et les objectifs de l'enseignement de ces langues nationales.



25 classes pilotes ont été ouvertes dans différentes wilayas pour enseigner ces langues dès la rentrée scolaire 2024-2025.

Le département se prépare à évaluer la phase pilote et à capitaliser sur celle-ci pour la généraliser par la suite.

**Horizons : Le département attache une importance particulière à la possibilité pour les enfants issus de couches sociales vulnérables de s'inscrire dans des établissements d'excellence, qu'est-ce qui a été réalisé à cet égard ?**

**La Ministre** : Conformément aux directives du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, pour permettre aux enfants des classes vulnérables d'accéder aux écoles d'excellence, le département a développé un programme de "discrimination républicaine" qui a permis :

1. D'assurer des cours de rattrapage aux enfants issus de tels milieux dans les moughataas d'El Mina, Riyad, Dar-Naim et Toujounine pour la 6 ème année du primaire et la 4ème année du secondaire.
2. De produire des sujets d'examen identiques à ceux du concours d'excellence pour les mêmes niveaux et les distribuer sous forme papier et électronique.
3. De permettre à tous les participants aux concours d'excellence inscrits à Taazour et ayant une moyenne supérieure à 10 d'entrer dans les écoles d'excellence. Ce programme a permis l'admission de 87 élèves durant l'année scolaire 2023-2024 et de 88 élèves durant l'année scolaire actuelle.
4. Ces élèves bénéficient d'un petit-déjeuner quotidien et de fournitures scolaires.
5. De dispenser régulièrement des cours de rattrapage dans la plupart des matières afin d'améliorer les niveaux.

**Horizons : Le succès du processus éducatif dépend de la contribution de toutes les parties prenantes, parents, élèves, syndicats, etc. Comment le ministère implique-t-il les différentes parties prenantes dans ce processus ?**

**La Ministre** : Les plus hautes autorités du pays poursuivent une nouvelle approche nationale de la réforme et du développement du système éducatif pour jeter les bases de l'école républicaine. Il est bien connu que les objectifs visés par cette école ne seront atteints que si les efforts de l'Etat sont renforcés par les contributions de ses partenaires, sur lesquels il compte pour entretenir et équiper les bâtiments, créer un environnement scolaire attrayant et sûr, sensibiliser et soutenir les individus et les groupes pour une participation effective, créer un climat favorable pour les enfants, réaliser une éducation de qualité et améliorer les résultats scolaires. Outre le rôle des autorités administratives, la loi 2018.010 du 12 février 2018 définit les compétences de la commune et sa contribution au soutien du système éducatif par la construction, l'équipement et l'entretien des collèges et lycées, le recrutement et le parrainage des personnels d'appui tels que les gardiens, plantons et autres travailleurs manuels, l'organisation et la relance des activités éducatives et sportives, la création de bibliothèques publiques et la construction de structures sportives. L'ordonnance N° 87.289 du 20 octobre 1987 définit les domaines d'intervention de la municipalité dans le processus éducatif par la construction, l'équipement et l'entretien des écoles fondamentales le nettoyage de l'environnement scolaire et l'approvisionnement en eau.

Suivant le décret N° 137.99 du 15 novembre 1999, les associations de parents d'élèves font partie des principaux partenaires de l'école qui doivent contribuer à réguler les relations entre la famille et l'école et à améliorer les performances éducatives au niveau des écoles en ouvrant un dialogue constructif et continu pour discuter des phénomènes et des problèmes éducatifs ainsi que des besoins matériels et pour trouver des solutions à ces problèmes.

Les syndicats sont considérés comme des partenaires privilégiés dans le domaine de l'éducation en raison de leur rôle dans la résolution des problèmes liés au travail, qu'il s'agisse des droits des enseignants en termes de salaires et d'indemnités ou de l'amélioration des conditions de travail.

Pour concrétiser cette approche participative, le gouvernement a mis en place plusieurs projets qui constituent un cadre juridique permettant d'unifier les efforts des partenaires. Il s'agit entre autres :

- du projet de valorisation du métier d'enseignant, visant à créer un dialogue entre les partenaires pour étudier tout ce qui pourrait améliorer les conditions des enseignants et augmenter la qualité du service éducatif.
- du projet visant à revaloriser l'enseignement secondaire et à le rendre capable d'assumer la responsabilité de l'éducation des générations et de les former aux valeurs de l'école républicaine afin d'en faire des membres actifs de la société, capables de contribuer au processus de développement national.
- des comités de gestion scolaire : Il s'agit d'un cadre juridique permettant d'impliquer tous ceux qui s'intéressent aux affaires scolaires pour les gérer localement et accélérer la résolution de leurs problèmes quotidiens.
- du partenariat efficace avec la Fédération des associations de parents d'élèves pour une politique de consultation.

Par ailleurs, le département adopte une politique d'ouverture et accueille toutes les opinions constructives, estimant que le processus éducatif est participatif par excellence. Il est réalisé par tous et pour tous.

Traduit de l'arabe par Mbareck Sabbar



Rentrée scolaire 2024 – 2025 :

## Minutieuse préparation

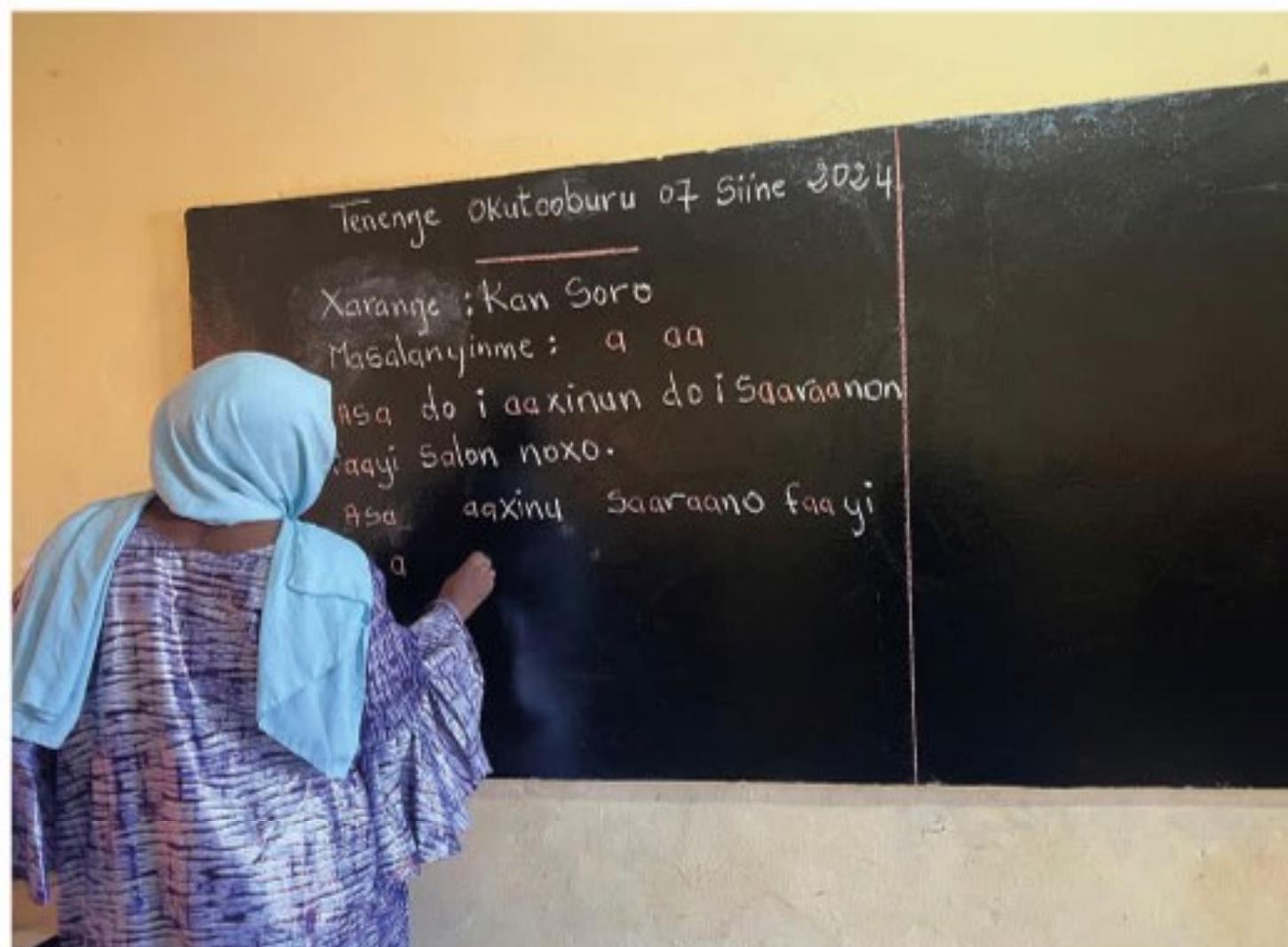
Par Mamadou THIAM

**L**es autorités ont mis les bouchées doubles pour réussir le pari de la rentrée. A Nouakchott comme à l'intérieur du pays, les responsables du ministère de l'éducation nationale et de la Réforme de l'enseignement et les autorités administratives se sont attelées à poser les jalons d'une rentrée scolaire marquée par des changements significatifs et des initiatives prometteuses. Ainsi, la durée de l'enseignement au collège passe de quatre à trois ans avec l'introduction de deux matières « Technologie » et « Informatique ».

L'autre fait marquant de la future année pédagogique concerne la préparation d'ouvrages et de programmes de la technologie et de l'informatique. Cette formation vise l'ensemble des 2235 enseignants des matières scientifiques à travers le territoire national. Par ailleurs, les élèves des écoles publiques et privées doivent obligatoirement porter l'uniforme scolaire. Autre fait, l'enseignement des langues nationales devient une réalité en Mauritanie, avec le lancement officiel de l'expérimentation des langues nationales, pulaar, soninké et wolof dans le système éducatif, à l'École Cheikh Mohamed el Hafedh de Sebkha. "L'introduction de l'enseignement des langues nationales renforcera également la cohésion et l'intégration des composantes du peuple, la multiplicité des langues et la diversité est une source de richesse et de force, si elle est utilisée à bon escient", indique-t-on. D'ailleurs, la ministre de l'éducation nationale et de la Réforme du Système éducatif a insisté, dans son discours de rentrée, sur le respect de la mesure relative à l'uniforme scolaire. Selon elle, c'est un des piliers visibles de l'équité et de la cohésion sociale à l'école. De plus, elle a soutenu que l'enseignement des 3 premières années fondamentales seront assurées par l'école publique.

### Comité ministériel pour la préparation des prochaines rentrées

Les préparatifs ont été marquées par la tenue d'une réunion du comité ministériel chargé de préparer la rentrée à l'école et à l'université. Mais aussi par la prise de mesures visant le redéploiement des enseignants en surplus dans les DREN (Direction Régionale de l'Education Nationale), les IDEN (Inspection Départementales de l'Education Nationale) et l'administration centrale sur le terrain Nouakchott. Dans le cadre des préparatifs des rentrées scolaires et universitaires 2024-2025, le Premier ministre Mokhtar Ould Diay a présidé, le 30 Août 2024, à la Primature une réunion d'un comité ministériel pour la préparation des prochaines rentrées scolaires et



universitaires. La réunion a examiné une présentation faite par le département de l'éducation sur les mesures préparatoires prises à cet effet.

Le comité a identifié l'ensemble des mesures qui seront mises en œuvre pour accompagner les réformes visant à asseoir l'école républicaine, destinée à assurer l'harmonie et la cohésion entre les composantes de notre société et à consolider les fondements de l'unité nationale, en application des directives de S.E. le Président de la République Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Le Premier ministre a chargé le ministère concerné de dresser un état des lieux exhaustif de la réalité de nos institutions éducatives après la saison des pluies de cette année, de préparer la carte scolaire et de la soumettre au comité ministériel lors de sa prochaine réunion, avec une proposition d'intervention pour améliorer le cadre dans lequel se déroule le processus éducatif, de redoubler d'efforts pour élever le rendement de notre système éducatif et de poursuivre la coordination avec les conseils régionaux et municipaux pour renforcer la décentralisation de la gestion de nos établissements éducatifs. Dans la foulée, commentant les résultats du conseil des ministres du mercredi 19 septembre, la ministre de l'Éducation nationale et de la Réforme de l'Enseignement, Mme Houda Babah a présenté un état des lieux concernant la rentrée scolaire. Cette annonce intervient dans un contexte où plusieurs réformes sont en cours pour améliorer le système éducatif et renforcer l'école républicaine.

La ministre a mis en avant les réalisations importantes de l'année écoulée, affirmant que les perspectives sont positives. L'accent a été mis sur l'importance de la consolidation de l'école républicaine, qui se veut un cadre d'équité et de cohésion sociale. Pour ce faire, elle a insisté sur le respect de la mesure relative à l'uniforme scolaire, considérée comme un pilier fondamental de l'égalité entre les élèves.

### Changements au niveau de l'enseignement

Un des points marquants de cette rentrée sera la réduction de la durée de l'enseignement au collège, qui passera de quatre à trois ans. Cette réforme s'accompagnera de l'introduction de nouvelles matières dès la première année : Technologie et Informatique. En ce qui concerne l'introduction des matières technologiques et informatiques au niveau du collège, cette mesure était stipulée dans la loi d'orientation, cette année, ces matières ont été incluses pour la première année du collège, expliquant que toutes les mesures ont été prises pour assurer la fluidité du processus, y compris la formation des enseignants. Ces ajouts visent à adapter le cursus aux enjeux contemporains et à préparer les élèves aux défis du monde moderne. La ministre de l'Education a également soutenu que l'enseignement des trois premières années fondamentales sera assuré par l'école publique.



## Formation continue et décentralisation

Concernant la gestion des ressources humaines, la ministre a réaffirmé l'importance de la formation continue pour les enseignants. Actuellement, 80% des enseignants des sciences exactes en bénéficient, témoignant d'un engagement fort pour l'amélioration des compétences pédagogiques. Parallèlement, des démarches pour accentuer la décentralisation sont envisagées, afin de mieux ancrer l'École de la République dans les territoires.

Dans le cadre des préparatifs de la nouvelle année scolaire, le ministère de l'Education et de la réforme du système éducatif avait convoqué, mercredi 18 septembre 2024, les instituteurs et professeurs du premier et second cycle de l'enseignement secondaire détachés dans les directions régionales, les inspections départementales et à l'administration centrale rattachées au ministère et dont l'ancienneté n'excédant pas 15 ans de service.

Selon le communiqué, sont concernés par cette convocation ceux n'ayant pas la responsabilité d'un service administratif dans les structures précitées. Objectif: ils seront redéployés sur le terrain.

Face à cette situation, le ministère demande aux instituteurs et professeurs dans les DREN et IDEN de définir sur la plateforme (bulletin.education.gov.mr) le choix d'affectation qui se limite dans la Moughataa de leurs wilayas de travail actuelle. Et, concernant ceux qui se trouvent dans l'administration centrale, le choix est ouvert pour toutes les wilayas du pays.

Les demandes sur les choix d'affectation doivent être faites dans les 72 heures qui suivent la diffusion du communiqué, précise le document rendu public; sinon, ils seront affectés par nécessité de service.

## Phase importante du projet de l'École républicaine

“Avec la rentrée scolaire, nous entrons, a déclaré la ministre de l'Éducation et de la Réforme de l'Enseignement, Mme Houda Babah, “ dans une phase importante du projet de l'École républicaine, car nous avançons avec confiance vers notre troisième grande étape, celle de parcourir la moitié du chemin pour redonner à l'école primaire sa place et son rôle de lieu de brassage de tous les Mauritaniens, toutes composantes confondues, afin que nos enfants, tous nos enfants, se retrouvent dans les mêmes salles de classe, sous les mêmes toits, et reçoivent les mêmes programmes et curricula de manière plus complète, plus efficace et plus globale”.

Poursuivant, elle a souligné que : “Le rêve d'une Ecole républicaine inclusive qui, depuis des décennies, est l'espoir de tous les Mauritaniens, n'aurait pu se réaliser et franchir des étapes aussi sûres et importantes, sans la vision éclairée et le grand intérêt de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, et sa détermination à réformer le secteur de l'éducation, en commençant par son engagement à assurer une éducation de qualité et complète à tous les enfants mauritaniens, en passant par son suivi personnel pour accélérer le processus de réforme de le mettre en œuvre dans les délais impartis et avec la qualité requise, pour aboutir à l'instauration d'une école républicaine qui garantit l'égalité des chances dans l'enseignement de qualité et réalise nos aspirations à former des générations scientifiquement compétentes, attachées à notre identité authentique et à nos constantes civilisationnelles et culturelles, capables de faire progresser le pays et de le doter d'experts nationaux qualifiés, chargés d'exploiter nos ressources et de nous faire avancer vers les étapes du progrès, du développement et de la pros-

périté. Elle a relevé que des réalisations importantes ont été effectuées au cours de l'année écoulée. Elle a souligné que les perspectives sont bonnes pour la consolidation de l'école républicaine.

La ministre a insisté sur le respect de la mesure relative à l'uniforme scolaire. Selon elle, c'est un des piliers visibles de l'équité et de la cohésion sociale à l'école. De plus, elle a soutenu que l'enseignement des 3 premières années fondamentales seront assurées par l'école publique.

## Accès aux ressources éducatives

Un autre point crucial abordé par la ministre est la mise en place de plateformes numériques permettant l'accès aux livres scolaires. Elle a encouragé les enseignants et les parents à s'approprier ces outils, notamment pour l'enseignement à distance, qui a pris une ampleur considérable ces dernières années. En complément, des versions papier des manuels scolaires seront également distribuées, garantissant ainsi un accès varié aux ressources éducatives.

En Mauritanie, les élèves auront désormais accès à des manuels scolaires numériques. L'Institut Pédagogique National (IPN) a annoncé l'introduction de cette réforme à compter de la rentrée scolaire du 7 octobre. Les manuels pourront être téléchargés via l'application Koutoubi (Mes livres), facilitant ainsi l'accès des élèves à des ressources éducatives modernes.

Selon le directeur de l'IPN, Cheikh Ould Sidi Abdallah, “ l'application Koutoubi est une solution complémentaire au processus traditionnel de distribution des manuels papier, offrant aux élèves et aux parents la possibilité d'acquérir les copies numériques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale du manuel scolaire en cours d'élaboration dans laquelle le numérique occupe une place importante”.

Cette annonce survient dans un contexte de renforcement de la numérisation des écoles, marqué par la récente signature d'un accord entre le gouvernement mauritanien et la Fondation FIFA, visant à former 10 000 écoliers, âgés de 6 à 12 ans, dans les domaines du codage, de la robotique et de l'alphabétisation numérique sur une période de trois ans. L'introduction des manuels numériques devrait en effet alléger le poids des cartables scolaires, un problème fréquemment dénoncé. Cependant, la réussite de cette réforme repose sur la capacité des établissements à se doter de l'équipement nécessaire, notamment des tablettes et des ordinateurs, afin de garantir l'accès des élèves aux ressources numériques. L'absence de ces outils pourrait constituer un frein à la mise en œuvre effective de ce projet ambitieux, qui place la Mauritanie sur la voie d'une modernisation de son système éducatif.

### Uniformisation des contenus pédagogiques

Lors des journées de concertation pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de manuels scolaires et de supports pédagogiques en Mauritanie, le secrétaire général du ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système éducatif M. Yahya Bowba Taleb a souligné que le manuel scolaire est l'un des piliers les plus importants facteurs de la qualité de l'enseignement et de l'uniformisation des contenus pédagogiques. A travers l'organisation de ces journées de concertation, le ministère cherche à améliorer les contenus pédagogiques, l'édition scolaire et à élaborer une stratégie nationale pour les manuels, en intégrant la technologie numérique qui permettra une plus grande

durabilité des supports. Le secteur s'efforce, par le biais d'investissements et d'efforts significatifs, de fournir la quantité et la qualité requises de manuels et d'aides pédagogiques et de les livrer au public cible sur l'ensemble du territoire national, a-t-il déclaré, notant qu'en dépit des résultats enregistrés, certaines lacunes sont apparues au niveau de la chaîne de distribution des manuels. Grâce à l'intervention du Projet d'appui institutionnel à la réforme de l'enseignement, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Expertise-France, une évaluation complète a été réalisée afin de définir une politique nationale en matière de manuels scolaires qui soit durable, efficace et qui garantisse l'amélioration de la qualité du contenu et de la production des ouvrages scolaires.

### Améliorer l'édition scolaire et répondre à la demande

“ La demande réelle en manuel scolaire en Mauritanie se chiffre , a estimé Moussa Ould Daouda, Responsable du Département Edition Impression de l'IPN, lors des journées de concertation pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de manuels scolaires et de supports pédagogiques en Mauritanie, “à 5,6 millions par an, mais que le budget alloué au secteur ne permet de produire que 1,16 millions de livres et qu'en 2024, 2,5 millions de livres ont été cependant commandés pour les cours préparatoires et les guides de l'enseignant”. Depuis 2016, a-t-il indiqué, “l'IPN s'occupe du volet édition et distribution du livre scolaire grâce à la mise en place d'un Fonds d'appui accordé par l'Etat. Entre 2017 et 2020, ce fonds représentait 20 Millions MRU avant que ce montant ne soit porté à 50 Millions MRU, avec 40 Millions pour l'impre-

sion et 10 millions pour la distribution”. Moussa Ould Daouda, a indiqué que le coût du livre scolaire imprimé à l'étranger varie entre 0,6 dollar à 1,1 dollar et le coût moyen de livraison pour l'ensemble des ouvrages est de 50 euros. Ainsi, avec le nouveau plan national 2024, 1,6 millions de livres ont été passés en commande au profit des premières et deuxièmes années du Fondamental avec l'appui de la Banque Mondiale. En 2024, un Appel d'offres national a été lancé, selon Moussa Ould Daouda au profit des entreprises locales avec la condition que leurs coûts soient moindres que ceux proposés par les entreprises étrangères.

En dépit de ces défis, la transition vers le numérique témoigne d'une volonté claire de préparer les jeunes générations mauritanies aux défis technologiques de demain, tout en renforçant l'accessibilité aux ressources pédagogiques modernes.

Force est de constater que le manuel scolaire numérique s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale du manuel scolaire de la Mauritanie, en cours d'élaboration et dans laquelle le numérique occupe une place importante.

La ministre de l'Éducation a, au travers de ses annonces, posé les jalons d'une rentrée scolaire marquée par des changements significatifs et des initiatives prometteuses. Avec l'année scolaire 2024-2025, l'accent mis sur l'uniforme scolaire, la réforme du collège et la formation continue des enseignants témoignent d'une volonté forte de faire de l'éducation un vecteur d'égalité et de réussite pour tous les élèves. Les attentes sont grandes et l'ensemble des acteurs de l'éducation est appelé à jouer un rôle clé dans cette dynamique.



## La carte scolaire pour mieux satisfaire la demande éducative



**S**elon la nouvelle loi d'orientation du Système Educatif «La carte scolaire est un ensemble de techniques et de procédures permettant d'estimer les besoins futurs d'éducation au niveau local et de prévoir les mesures à prendre pour les satisfaire. En ce sens, la carte scolaire est un exercice de micro-planification, avec comme spécificité la recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande éducative.»

«La carte scolaire, explique Dr Houssein Mohamed Lemine, chef service orientation au ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système d'enseignement, « établit un lien entre l'offre pédagogique et la demande des différentes localités. » Et, « Il existe un code qui définit ce lien en fonction de la taille de la population. L'Etat s'engage à satisfaire la demande sur l'ensemble du territoire national. C'est un engagement conforme aux conventions internationales et à une loi nationale de 2001 portantes obligations de l'enseignement fondamental.»

Ce texte dispose : « L'enseignement fondamental est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six à quatorze ans révolus pour une durée de scolarité au moins égale à six ans. L'enseignement fondamental est dispensé dans les établissements publics, les mahadras et tout autre établissement d'enseignement dûment agréé.»

Autre disposition de cette loi : « Les enfants vivant dans des localités non pourvues de structures éducatives d'accueil sont inscrits, à la diligence des autorités administratives, municipales et scolaires du ressort, dans les écoles les plus proches. »

La nouvelle loi d'orientation du Système Educatif dispose aussi que : « L'éducation est une priorité nationale absolue et l'enseignement est obligatoire de six à quinze ans. L'éducation est un droit fondamental assurée à tous les mauritaniens sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. C'est aus-



si un devoir qu'assument conjointement les individus et la collectivité. »

Dr Houssein Mohamed Lemine, chef service orientation au ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système d'enseignement rappelle que « l'offre scolaire au fondamental, est organisée par un arrêté conjoint des ministères de l'éducation et de l'intérieur sur proposition des walis et DREN. Cette offre scolaire « est aussi réadaptée en fonction des mouvements des populations et les différentes divisions (classes) sont ouvertes en fonction des besoins des localités. Ces besoins peuvent se limiter à quelques classes qui peuvent, progressivement, atteindre une école fondamentale complète, de la première à la sixième année. Cette progression de quelques classes vers une école complète montre que la population est stable. C'est un indicateur de stabilité. »

Pour le secondaire, «les conditions de création de lycées et collèges sont fixées par décret. Entre autres, condition, il faut : une zone d'habitation stable avec des infrastructures de santé, d'eau po-

table, de sécurité. »

Il faut également, au moins une école fondamentale complète qui va alimenter le collège qui pourrait, en fonction de la demande, se transformer en lycée. Malgré les efforts consentis pour satisfaire la demande de scolarisation, des difficultés demeurent, note Dr Houssein.

Il cite la dispersion des localités, la création de petites localités presque familiales qui font obstacle à une meilleure satisfaction du droit des enfants à l'éducation. Il est difficile d'ouvrir des classes dans des mini-localités et d'y affecter des enseignants. Pour atténuer les effets de cette dispersion, l'Etat a initié une politique de regroupement des localités en mettant en place des infrastructures offrant des services de santé, d'éducation...

« L'autorité compétente se doit de réadapter le cadre juridique et normatif de la carte scolaire pour prendre en compte l'éparpillement des populations et parvenir à une implantation judicieuse des structures scolaires et à une gestion efficiente et rationnelle des ressources humaines et financières », dispose la nouvelle loi d'orientation du système éducatif.

Toujours selon cette loi, les objectifs prioritaires à poursuivre à cet égard, portent sur :

-L'amélioration de la cadence de la généralisation de l'éducation de base :

- L'optimisation du processus d'implantation des établissements scolaires y compris les structures d'éducation non formelle, visant les deux impératifs de proximité scolaire et de rationalisation des ressources humaines et financières ;

- La prise en charge de la préoccupation de l'encombrement dans les classes ;

-La prise en compte de la spécificité de la demande et de l'impératif d'équité et de cohésion sociale

-La promotion des conditions et de la qualité des enseignements.

**Khalilou Diagana**

Rentrée scolaire 2024-2025 :

## La marche inexorable vers l'école républicaine

**E**lèves et enseignants ont repris le chemin de l'école le 7 octobre dernier qui a marqué le début officiel de l'année scolaire 2024-2025.

Il s'agit en effet d'une année charnière qui marque une étape décisive dans la mise en œuvre de l'école républicaine qui entre dans sa 3ème année.

Malgré les obstacles, cet ambitieux projet a franchi des étapes jugées importantes par les responsables du secteur.

L'année en cours sera marquée entre autres par l'introduction des langues nationales (Pulaar, sooninke et Wolof) dans le système éducatif national. Conformément à la loi d'orientation de l'enseigne-

ment, 25 classes ont été ouvertes à titre expérimental à travers le pays.

De ce fait, «tout enfant de langue maternelle arabe doit apprendre au moins l'une des trois langues nationales (pulaar, sooninke ou wolof). Le choix de la langue est guidé par le contexte sociodémographique régional», selon les termes des nouvelles orientations du système éducatif national.

Pour ce qui est de l'arabe, cette langue sera «enseignée à tous les enfants dont elle n'est pas la langue maternelle, comme langue de communication et comme langue d'enseignement».

Par Bakari Guèye



### Vers la réalisation des objectifs de l'école républicaine

Le département de l'éducation déploie beaucoup d'efforts pour atteindre les objectifs fixés. Selon Mme Houda Mint Babah, ministre de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement : «Le gouvernement travaille à la réalisation des objectifs de l'école républicaine et des objectifs de la réforme».

La ministre de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement a souligné que l'école républicaine, est un rêve des Mauritaniens depuis des décennies; un rêve qui n'aurait pas été réalisé sans la vision et l'intérêt du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani,

pour le secteur de l'éducation et sa détermination à le réformer en offrant une éducation de qualité et complète à tous les enfants mauritaniens.

Dans le discours prononcé à la rentrée scolaire 2024-2025, la ministre a déclaré : « Nous entrons dans une phase importante du projet de l'école républicaine, car nous avançons avec confiance pour redonner à l'école primaire sa place et son rôle, en tant que lieu de brassage pour tous les Mauritaniens, afin que nos enfants se retrouvent dans les mêmes salles de classe, sous les mêmes toits et reçoivent les mêmes programmes et cours d'une manière plus complète, plus efficace et plus globale».

La ministre de rappelé l'engagement des autorités à assurer une éducation de qualité et complète à tous les enfants mauritaniens, dans les délais impartis et

avec la qualité requise, pour aboutir à l'instauration d'une école républicaine qui garantit l'égalité des chances.

### Des résultats encourageants

A noter que depuis son lancement, le projet de l'école républicaine a enregistré des résultats encourageants caractérisés par des sauts qualitatifs à différents niveaux :

- Le nombre d'enseignants dans les classes est passé de 9607 en 2019 à 17222 en 2023.
- Le nombre de salles de classe a augmenté de 3698 entre août 2019 et août 2023.
- Le département a acquis plus de 85000 tables-bancs.

– Le nombre d'écoles bénéficiant de cantines scolaires a augmenté de 233 % entre 2019 et 2024.

– Le nombre d'élèves bénéficiant des cantines a augmenté de 284 %, passant de 63025 en 2019 à 242548 en 2024.

Ainsi la réalisation des objectifs de l'école républicaine et de ceux de la réforme du système d'enseignement passe inévitablement, par l'adoption d'une bonne gouvernance et la maîtrise d'outils de gestion modernes basés sur la normalisation, la transparence et la précision. Dans ce contexte, le département a pu :

– Mettre en œuvre les dispositions de la loi d'orientation sur l'éducation en publiant la plupart des textes d'application,

– Mettre en place de la Commission nationale des programmes scolaires,

– Mettre en place le Système d'Information de Gestion de l'Éducation (SIGE) pour le contrôle des ressources humaines et de la logistique,

– Publier plusieurs textes pour réglementer la mutation et la promotion des enseignants,

– Créer l'Institut national pour la promotion des langues nationales, sélectionner et former les enseignants, identifier les régions où elles seront enseignées et rédiger leurs programmes pour commencer à les enseigner, à titre expérimental, au début de l'année scolaire en cours.

Conformément à ce que le Premier ministre, M. Mokhtar Ould Diay a annoncé dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le gouvernement s'engage à continuer à renforcer et à consolider les mesures visant à réaliser une éducation de qualité, équitable et inclusive par les moyens suivants :

– La fermeté face au chaos qu'engendrent les nouvelles créations dues à une urbanisation anarchique résultant d'une évaluation aveugle, et l'adoption d'une carte scolaire rationnelle qui prend en compte



les spécificités de notre pays selon les normes les plus récentes.

– La lutte contre la déperdition scolaire, en coopération avec nos partenaires, en offrant des conditions favorables et attrayantes dans l'environnement scolaire et en continuant à améliorer l'offre scolaire,

– Le développement d'une politique nationale de formation continue pour améliorer et actualiser l'expertise des enseignants,

– L'entretien des installations et la préservation des outils et fournitures scolaires;

– La lutte contre l'absentéisme et le développement de mécanismes pour stimuler la productivité et la créativité.

Le secteur a développé et mis en œuvre plusieurs programmes pour permettre aux enfants des couches vulnérables de fréquenter des établissements d'excellence. Ces programmes sont les suivants :

– Le Programme Takamoul pour la discrimination positive dans les écoles secondaires d'excellence ,

– le programme Mawahib pour découvrir et soutenir les élèves exceptionnels,

– le programme Joussour, qui propose des cours de rattrapage aux élèves des classes terminales,

– la conception, la préparation et l'enregistrement de cours télévisés et leur mise à disposition sur les médias sociaux.

Malgré ces progrès, l'école républicaine est toujours confrontée à des défis dont l'insuffisance des ressources allouées au secteur de l'éducation, le problème des infrastructures et du matériel didactique, les effectifs pléthoriques dans les classes, le manque d'enseignants notamment pour certaines matières et les conditions de vie et de travail difficiles des enseignants.

Des défis que le gouvernement s'emploie à relever afin d'atteindre les objectifs fixés.



**Infrastructures scolaires :**

## Un développement au rythme des besoins

Par : Sidi Moustapha Ould BELLALI

**P**our améliorer la qualité de l'enseignement, la réforme du système éducatif récemment adoptée par le Ministère de tutelle a mis un accent particulier sur les infrastructures scolaires qui ont connu un développement significatif au rythme des besoins. A cet effet, la Direction Générale des Ressources du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Educatif assure : gérer et entretenir les infrastructures et les propriétés du Ministère, préparer les normes de construction d'équipement et d'entretien des infrastructures administratives et scolaires et programmer les besoins en infrastructures et équipements, en plus de superviser le contrôle et l'exécution des travaux liés à la construction des établissements scolaires. Ces infrastructures ont connu, au cours des dernières années, un saut qualitatif, puisque plus de cinq cents nouvelles salles de classe seront achevées d'ici la fin de l'année 2024, portant le nombre total à plus de 4.200.

Le Ministère collecte et analyse les informations sur l'état général des établissements scolaires et tient des registres des biens et fournitures meubles et immeubles.

Dans une interview accordée à Horizons Magazine, le professeur Salek Ould Jidou, directeur général des ressources humaines au Ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système Educatif, a déclaré que : Pour développer le système éducatif et l'adapter aux évolutions, le département a organisé au cours de l'année 2021, des forums d'éducation publique avec la participation de tous les acteurs et personnes intéressées dont des intellectuels, des syndicalistes, des hommes politiques et des leaders d'opinion...

### Les capacités ont été doublées

Les forums ont produit, après des consultations d'orientation constructives, une loi fixant les grandes lignes de la réforme de l'éducation dont la plus importante est, selon le directeur, l'École républicaine. C'est pourquoi elle a été adoptée et appliquée dans l'éducation de base comme première étape pour doubler la capacité. Ce qui aujourd'hui est déjà un acquis de fait, a dit Mr Ould Jidou : le nombre de salles de classe construites et rénovées a dépassé plus de 3.700, dépassant ainsi le nombre prévu pour surmonter la surpopulation constatée lors du lancement de l'École Républicaine il y a deux ans.

Le Directeur a ajouté que le gouvernement a élaboré une politique efficace pour faire face à tout ce qui pourrait entraver la réalisation de cet objectif, qui demeure une demande populaire urgente, car elle visait directement, outre le développement des



infrastructures scolaires, la formation d'un personnel éducatif qualifié ...

Comme d'autres infrastructures administratives, le directeur a confirmé que les infrastructures scolaires ont connu, au cours des dernières années, un saut qualitatif, puisque plus de cinq cents nouvelles salles de classe seront achevées d'ici la fin de l'année 2024, portant le nombre total à plus de 4.200. Un chiffre qui a nécessité d'énormes budgets malgré les circonstances que notre pays a traversées, surtout pendant la pandémie de la covid 19, qui a affecté l'économie nationale.

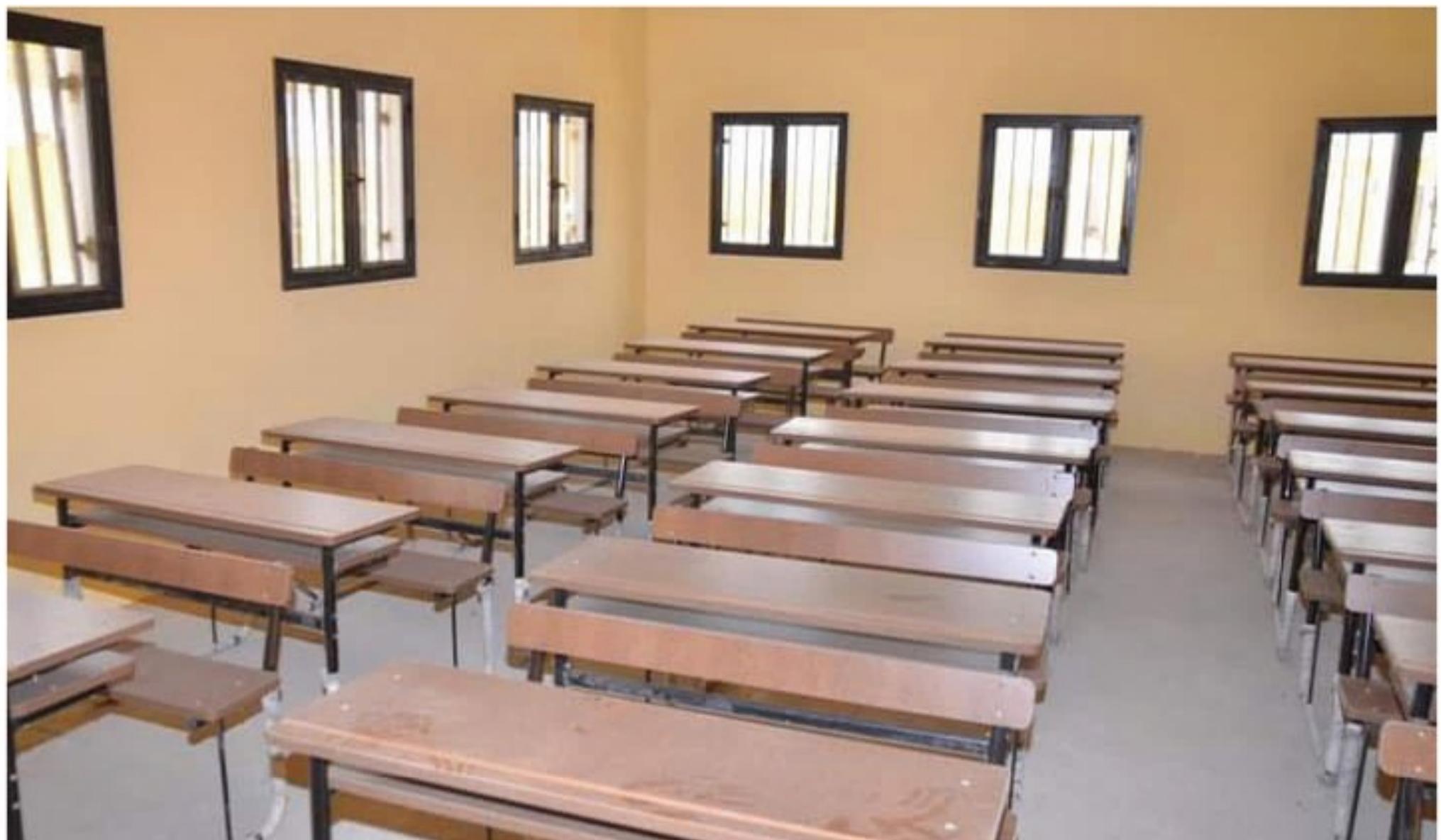
Puisque l'augmentation de la capacité d'absorption passe par l'amélioration du cadre humain, M.

Salek Ould Jidou, directeur général des ressources humaines, a salué les contributions successives des enseignants et des professeurs, dont la plus récente est le concours organisé pour renforcer le personnel éducatif composé de 800 enseignants qui recevront d'urgence une formation intensive pour pouvoir ensuite commencer à enseigner dans les lieux où il seront affectés.

Le Professeur Salek Ould Jidou a, en outre, souligné, que l'entrée de l'École Républicaine dans sa troisième année et l'ouverture de cette année académique montre que l'objectif poursuivi est atteint à moitié. « Ensuite l'exclusivité de l'enseignement primaire aux écoles publiques, traduit clairement l'importance des réalisations enregistrées dans le ministère de l'Education et de la réforme du système d'Enseignement dans divers domaines, en particulier au niveau des infrastructures éducatives, indiquant que le ministère poursuit sans relâche son objectif de redynamiser et impulser l'enseignement primaire. »

### 4 200 salles de classe ont été construites

Comme les autres années, 2024 a vu la construction de nombreuses infrastructures scolaires. En janvier, les travaux ont été achevés à l'école Wad Emmour à Magtaa Lahjar, au collège El Vourat à Boutilimit, à l'école du regroupement El-Houssein à Keur Macen et au collège du regroupement de M'Balal dans la même moughataa et l'école du regroupement El-Khalifa à Boutilimit.



Au cours du même mois, chacune des écoles suivantes a été agrandie dans la moughataa de Toujounine : l'école Abou El-Maal 1 avec 4 salles de classe, l'école Al-Haj Hamaouallah avec 6 salles de classe, l'école E-Dah avec 4 salles de classe, l'école Aliyine Abi Taleb avec 4 salles de classe et l'école Hajj vahvou avec 4 salles de classe, tandis que l'école d'excellence du Ksar a connu une extension de 3 salles de classe. L'école de Ksar 1 dispose de 2 salles de classe, l'école des pompiers de 3 salles de classe et l'école d'Aknoudret de 4 salles de classe. La nouvelle école de Tevragh-zeina avec 4 salles de classe.

Dans le même contexte, l'école Sidi Mahmoud du moughataa d'Arafat a connu une extension de 8 salles de classe, et l'école El Houssein de la même moughataa a connu une extension de 8 salles de classe.

Au niveau de la moughataa de Riyad, l'école Cheikh Al-Mousta'in a été agrandie de 4 salles de classe ; l'école Ahmed Giddou de 4 salles de classe et l'école Fodé Diaguili de 3 salles de classe. Des écoles ont également été agrandies au niveau de la moughataa d'El Mina, à savoir l'école d'Excellence d'El Mina de 2 salles de classe et l'école Ould El Bane de 2 salles de classe. Et Les établissements scolaires construits au cours du mois de février ont été agrandis d'un collège de quatre classes à Al-Mabrouk dans la moughataa de Nema, le collège Tialgou dans la moughataa de Boghe, l'école E-zeglan dans la moughataa d'Aleg et l'école de

10 de la ville d'Aleg. The. L'école Tawaz d'Atar a également été agrandie

Le même mois, les travaux d'une école primaire achevée à Wakfet Al-Ma'adun dans la moughataa d'Aoujeft, d'une école primaire achevée à Nterguent dans la même moughataa et la construction d'une école primaire de huit salles de classe à Ghabou ont été achevées.

Le mois de mars a vu l'achèvement des travaux d'une école à Hay Selama dans la moughataa de Tintane, et d'une école achevée à el-Beyd dans la moughataa de Tamcheket, et une école a été construite à Wadi Emour dans la moughataa de Maqta' Lahjar.

Il existe une école dans le regroupement El Abbas (Ignaun) dans la moughataa de Boutilimit, et une école complète dans la ville de Chinguetti.

Au niveau de l'agrandissement des établissements d'enseignement, il a été achevé.

Une extension en 4 sections de l'école Al-Mahbouba dans la moughataa de Tintane, une extension en 2 sections de l'école Al-Safaa dans la moughataa de Kiffa et une extension en 2 sections de l'école E-Sayfer dans la moughataa de Kankoussa.

Une extension en deux sections de l'école Emreida dans la moughataa de Barkeol, une extension en deux sections de l'école Aguilat et une extension en deux sections de l'école kseir Eterchan dans la moughataa d'Atar.

Afin d'augmenter la capacité, le mois d'avril a connu une augmentation significative d'autres travaux ayant été achevés :

Une école de 12 salles de classe achevée à Nbeikch, à Moudjeria, une extension de 4 salles de classe à l'école Omar bin Abdulaziz dans la moughataa de Dar-Naim et une extension de 8 salles de classe à l'école Bakar à d'Arafat.

Village d'Amraj Al-Khair, école du village d'Al-Nehariya, école de Ehl Taleb Moukhtar à Amourj et école Egueleitat à Aoujeft et l'école Bouyagui Ould Abidine à Dar-Naim. Dans le même ordre d'idées, un agrandissement de 8 salles de classe a été réalisé au lycée de Deweyra dans la moughataa de Tintane, et une école de 4 classes a été construite à Chinguetti Bouhdida dans la moughataa d'Aleg, et une école primaire de 4 classes a été construite à Dar Al-Afia à Boghe. Et la construction d'une école de 4 classes au Km 12, à Rosso.

Courant mai 2024, les travaux de l'école n°1 – annexe de la ville de Nema et d'une école de 4 salles de classe avec ses annexes à Chinguetti – Bouhdida Balak ont été achevés. Une école achevée de 6 classes avec ses annexes se trouve à Boutilimit, et une école de 4 classes avec ses annexes dans la ville de Chinguetti 2.

En septembre dernier, les travaux ont été achevés sur les installations éducatives, à savoir une école primaire achevée dans le village d'Ould Mbonni dans la moughataa de Selibaby.

Soulignons enfin qu'au cours des trois mois restants de cette année, des travaux seront achevés dans plus de 500 salles de classe, portant ainsi le nombre total de salles de classe construites ou rénovées à plus de 4 200 salles de classe.

## Le manuel scolaire et son rôle dans l'édification de l'école républicaine

Dans son effort pour mettre le manuel scolaire entre les mains de chaque élève et de chaque enseignant à travers un pays aussi vaste que la Mauritanie, avec une superficie de 1 030 700 km<sup>2</sup> se trouvant en grande partie dans le Sahara, l'Institut pédagogique national (IPN) travaille d'arrache-pied pour remplir l'une de ses missions les plus importantes : la production et la distribution de manuels scolaires.

L'Institut pédagogique national est l'une des plus anciennes institutions éducatives du pays, puisqu'il a été créé, sous sa forme actuelle, en 1974, après avoir existé en tant que centre éducatif depuis 1967. Il a accompagné toutes les réformes et les changements intervenus dans le système éducatif mauritanien depuis les années 1960.

Comme il est bien établi dans les esprits, la tâche principale de l'Institut pédagogique national est la production et la distribution des manuels scolaires, tâche très importante si l'on considère que le livre est le premier support pédagogique de l'enseignant et l'élève, et qu'il incarne une sorte d'ingénierie du programme scolaire ou curriculum - le programme général formulé par l'Inspection générale de l'éducation nationale - et que l'IPN est dans tous les cas équipé pour incarner ce curriculum sous forme de livres, selon les responsables de l'Institut.

L'Institut pédagogique national joue d'autres rôles, dont les plus importants sont, peut-être, ceux liés à la recherche pédagogique et au suivi des réformes éducatives et des formations, en particulier celles liées au manuel, ainsi que des nouveaux développements que les responsables du système éducatif considèrent comme devant être connus des enseignants.

Le manuel n'est pas seulement une aide pour l'élève, mais aussi un soutien solide pour l'enseignant, et les parents et tuteurs comptent sur lui pour expliquer ce qui n'était pas clair pour l'apprenant.

### Réalité et perspectives

Le directeur général de l'Institut Pédagogique national, Dr Cheikh Mouad Ould Sidi Abdellah, a déclaré à Horizons-Magazine que l'Institut doit actuellement produire environ six millions de livres par an pour couvrir toutes les matières scolaires, de la première année de l'enseignement primaire jusqu'à la septième année de l'enseignement secondaire. Ce qui représente actuellement treize années académiques, indiquant qu'au cours de la seule première année du primaire, l'élève a besoin de cinq livres et l'enseignant d'un guide, ce qui signifie qu'au cours de la première année, l'IPN doit produire sept titres, qu'ils soient destinés à l'élève ou à l'enseignant.

Il a ajouté que plus l'élève monte dans sa scolarité,



plus il a besoin de bénéficier d'autres informations et d'autres matériels d'étude. Le nombre de titres que l'Institut doit produire dans les années du primaire peut atteindre environ onze ou douze titres scolaires, et au stade secondaire, la connaissance se ramifie en filières littéraires (LM et LO) et filières scientifiques (SN et M), ce qui signifie qu'il faut aussi tenir compte des spécificités, en termes de contenus, de ces différents enseignements.

Actuellement, l'Institut pédagogique national est tenu, au début de chaque année scolaire, de produire plus de 120 titres scolaires, et pour couvrir les besoins annuels, il doit fournir jusqu'à 6 millions de manuels. Mais il existe de nombreux obstacles qui font que parler de ce qui est attendu est une chose et de ce qui est réel en est une autre. Le premier de ces obstacles est financier, car il est parfois difficile de couvrir tous les titres scolaires en matière d'écriture, d'impression et de distribution. »

### Faire de l'IPN un pilier du système éducatif

« Nous sommes fiers que l'Institut pédagogique national ait conclu, au début de cette année, des accords pour l'impression et la fourniture de plus de 2.700.000 manuels scolaires. Bien sûr, cela ne couvre qu'une partie des besoins de nos écoles, mais c'est une quantité atteinte pour la première fois dans l'histoire de l'impression du livre scolaire au cours des dernières années », a déclaré Dr Cheikh Mouad Ould Sidi Abdellah. Ces quantités ne couvriront pas tous les besoins, elles constituent une bonne contribution à l'esprit de l'Ecole républicaine puisqu'elles sont destinées, pour l'essentiel, aux élèves de la première et de la deuxième année du Primaire, maillon de la réforme en cours. Le directeur général de l'IPN a indiqué que l'Institut a produit cette année, en coopération avec d'autres partenaires, jusqu'à 1,6 million de manuels pour les première et deuxième années de l'enseignement primaire. Il s'agit de livres de lecture dans les deux langues, des livres de mathématiques, des livres d'écriture et des livres d'activités sportives, que les élèves pourront acquérir gratuitement cette année, au niveau de leurs écoles, à charge de ces dernières de les préserver soigneusement pour qu'ils puissent servir les années à venir.

Selon son directeur général, l'IPN a un accord - actuellement en cours de mise en œuvre - pour la production de 1.100.000 manuels scolaires couvrant toutes les autres étapes de l'éducation, de la troisième année de l'enseignement primaire à la septième année de l'enseignement secondaire. Cette cargaison de livres est attendue incessamment au Port Autonome de Nouakchott et devrait être distribuée aux écoles dès sa réception pour compléter le dispositif enclenché cette année pour donner à l'Ecole Républicaine sa vitesse de croisière, l'objectif étant de mettre les manuels scolaires entre les mains de chaque élève.



Grâce à un vaste réseau de distribution qui s'étend sur tout le territoire national, l'Institut pédagogique national distribue les manuels par l'intermédiaire des administrations régionales couvrant toutes les wilayas du pays, avec des kiosques dans toutes les moughataas chargés de distribuer les livres à des prix symboliques allant de 20 MRU, pour les livres de l'éducation de base ( primaire), 30 MRU pour les livres de l'éducation intermédiaire (collège) et 40 MRU pour les livres du second cycle (lycée).

Le directeur général de l'IPN a tenu à souligner que ces prix sont largement symboliques par rapport à l'ampleur du défi que représentent la conception, l'impression et la distribution de nombreux titres, surtout si l'on tient compte de certaines considérations techniques de base utiles dans le processus d'acquisition qui, dans la plupart des cas, ne sont pas disponibles dans le pays. Comme pour les produits de première nécessité, l'Etat « se saigne » aussi, pour le livre scolaire en prenant en charge, via l'Institut pédagogique national, une bonne partie de son coût de production.

## Difficultés et obstacles

Dr Cheikh Mouad Ould Sidi Abdellah, fraîchement nommé à la tête de l'Institut pédagogique national, estime cependant que cette institution souffre de nombreuses difficultés et obstacles inhérents au système éducatif dans son ensemble. Il cite, en premier lieu, l'instabilité des programmes scolaires provoquée par des réformes pour tenter de trouver celle qui convienne le mieux aux spécificités d'un pays comme la Mauritanie. Il souligne, à juste titre, que chaque changement dans le programme d'études signifie la nécessité d'élaborer un livre qui prend en compte ces « perturbations » pédagogiques, même s'il s'agit, dans la plupart des cas, « d'une question éducative principalement liée à la recherche par les responsables du programme éducatif de méthodes plus efficaces et de programmes plus utiles », précise le directeur général de l'IPN.

Ainsi, les besoins du système éducatif en manuels scolaires sont énormes et la capacité à les satisfaire reste inférieure à une demande de plus en plus forte dont les six millions de manuels livrés restent une offre en-deçà des espérances.

L'immensité du territoire national pose également d'autres difficultés d'ordre logistique liées notamment à la distribution, certaines communes ne disposant pas de kiosques scolaires, ainsi que des difficultés liées à la pression sur les grands centres urbains tels que Nouakchott et Nouadhibou, et à la difficulté d'alimenter l'immense réseau de distribution de plus de 140 kiosques scolaires disséminés sur l'ensemble du territoire national.

## Auditer et développer le concept de partenariat

En raison du besoin constant de relecture et de contrôle des manuels, de la complexité et des difficultés qui entourent leur production, la direction de l'Institut pédagogique national accorde une grande attention à la relecture et à la correction. C'est ce souci qui a poussé l'IPN à impliquer d'autres organismes nationaux dans le processus, tel l'accord récemment conclu avec le Conseil de la langue arabe pour la correction et la relecture linguistique

du manuel scolaire.

L'IPN travaille, avec l'arrivée de son nouveau directeur général, à développer le concept de partenariat avec d'autres organismes concernés par le manuel, qui n'est pas de la seule « responsabilité de l'Institut, mais engage une responsabilité collective pour donner aux élèves mauritaniens un livre qui incarne sa foi et son histoire ainsi que tous les concepts dans lesquels ils se reconnaissent en tant que musulmans, arabes et africains confrontés à une mondialisation charriant des idées bonnes et mauvaises qu'il faut distinguer en conjuguant les efforts de tous d'autres organismes qui jouent des rôles se recouvrant avec la mission de l'Institut.

## Développement de l'action éducative

Dans le cadre de ses efforts pour développer le travail éducatif, l'Institut pédagogique national a expérimenté une méthode pédagogique qui a été testée dans des pays au profil similaire à la Mauritanie. Cette approche qui semble plus efficace que les anciennes méthodes, est appelée localement « méthode modulaire ». Elle permet, selon la direction de l'Institut, de développer les compétences des élèves au début de leur apprentissage dans le domaine de la lecture et de l'écriture. Sur cette base, l'IPN a préparé et imprimé cette année des documents éducatifs en coordination avec d'autres partenaires et les distribue maintenant selon un nouveau mécanisme qui tient compte des nombreuses difficultés rencontrées dans le processus de distribution.

L'IPN estime que ces livres et documents éducatifs doivent être traités par les enseignants d'une manière pédagogique appropriée. C'est pourquoi il a organisé une formation générale sur ce type de documents et cette méthode d'enseignement, qui s'est étendue à toutes les moughataas du pays et a bénéficié aux enseignants des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, en particulier en ce qui concerne la langue française. L'Objectif de l'IPN est de développer au maximum les méthodes de travail pédagogique, notamment dans les premières étapes de la scolarité, qui est désormais liée à l'école républicaine. Il transforme aujourd'hui l'Institut en une véritable « ruche engageant le personnel dans le processus de création de documents éducatifs, qu'il s'agisse d'anciens manuels épuisés - et qu'il faut renouveler constamment - , avec suppression ou ajout de contenus, à la lumière des changements qui se produisent dans le programme scolaire, ou de nouveaux contenus qui apparaissent sous la forme de nouveaux documents. « Nous pensons que nous faisons de notre mieux pour servir le système éducatif national et chercher à le développer afin d'atteindre les objectifs optimaux qui lui sont assignés à travers la loi d'orientation », estime le directeur général de l'IPN.

## Un livre numérique pour soutenir l'éducation inclusive

Dans un ultime effort pour suivre le rythme des développements technologiques d'une part, et pour faire face aux défis que pose la difficulté de distribuer le manuel scolaire et de le livrer en temps opportun aux élèves et enseignants, et en ligne avec la politique d'éducation universelle que le gouvernement cherche à poursuivre, l'Institut pédagogique national, a lancé, au début de l'année scolaire en cours, une plateforme éducative appelée « Koutoubi » (mes livres) et a placé tous les documents éducatifs, y compris les livres, les manuels et les programmes, sur ce portail, conscient du rôle que la numérisation peut jouer dans le développement du travail éducatif en raison des possibilités qu'elle offre, notamment une bibliothèque scolaire accessible en un clic pour l'enseignant, l'élève et le tuteur, et peut être constamment mis à jour à la lumière de ce qui limite l'accès à l'éducation pour tous.

« L'application « koutoubi » ne se substitue pas au livre papier, mais constitue seulement un mécanisme parallèle et auxiliaire pour la distribution du livre papier à ceux qui souhaitent des copies numériques », avait tenu à souligner le directeur général de l'IPN, lors de l'annonce du lancement de la plateforme numérique pour les manuels scolaires.

## Opérer des ajustements pour une efficacité plus grande

Dans son effort pour que chaque élève et chaque enseignant ait accès à un manuel scolaire, l'Institut pédagogique travaille actuellement sur deux lignes parallèles : la première consiste à développer l'imprimerie scolaire, sur laquelle l'Institut s'est appuyé à certains moments de son histoire, pour produire ce qui peut l'être localement, et la seconde cherche à combler le manque de manuels scolaires grâce à des accords conclus avec d'autres prestataires en attendant la mise à niveau technique et pédagogique de l'imprimerie scolaire. Cette option choisie est, faute de mieux, la meilleure, les enveloppes financières proposées pour l'impression des livres augmentant d'année en année.

Ainsi, le défi que rencontre l'IPN dans l'accomplissement de sa mission est grand, l'efficacité du système éducatif, dans son ensemble, passant par la mise à disposition de l'Ecole républicaine des outils pédagogiques nécessaires, dont le manuel scolaire et le guide de l'enseignant, essentiels dans le processus de développement de tout système d'enseignement.

Sneiba Mohamed

**La directrice de l'Enseignement Fondamental :**

**« 215 000 pièces d'uniformes scolaires ont été distribuées aux enfants issus de milieux défavorisés pour l'année scolaire 2024-2025 »**



Par Samba Mamadou Gueye

**L**e projet de l'Ecole républicaine entre dans le cadre du programme « Taahoudati » du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui garantit à chaque citoyen son droit à l'éducation, à l'égalité et à l'équité. L'Ecole républicaine symbolise l'égalité des chances entre les élèves. De même, elle supprime les différences sociales et économiques et permet d'ancrer les valeurs de la République. Elle est également le creuset de formation des jeunes générations, de l'unité nationale et la cohésion sociale. L'unité nationale renforce les liens sociaux entre nos enfants, améliore le climat scolaire et contribue à créer une atmosphère de travail et d'égalité au sein des établissements scolaires. Dans un entretien accordé à Horizons Magazine, Mme Savia Mint Bamba, directrice de l'Enseignement fondamental, a abordé l'ensemble de toutes ces questions.



Mme Savia Mint Bamba a notamment indiqué, dans ce cadre, que « le port de l'uniforme scolaire est une expérience pour éradiquer les disparités et renforcer la cohésion nationale. Pour la rentrée scolaire 2024-2025 un arrêté a été pris pour préciser les couleurs, la forme et le type de couture des uniformes scolaires obligatoires à

l'école ». Elle a encore expliqué qu'une : « décision conjointe a été prise entre le ministère de l'Education et de la Réforme d'Enseignement et celui du Commerce et du Tourisme afin de déterminer les spécifications des fournisseurs et producteurs et préparer un cahier d'engagement afin de choisir des tissus de qualité ».

La directrice de l'Enseignement fondamental a, d'autre part, précisé que « le nombre d'enseignants sur le terrain est passé de 9 607 en 2019 à 17 222 en 2023. Le nombre de salles de classe a augmenté de 3 698 entre août 2019 et août 2023. Le secteur a acquis plus de 85 000 tables. Le nombre d'écoles parrainées a augmenté de 233 % entre 2019 et 2024. Le nombre d'élèves bénéficiant d'un parrainage scolaire a augmenté de 284 %, passant de 63 025 en 2019 à 242 548 en 2024 ».

Elle a ajouté que « plusieurs circulaires ont été publiées et une campagne médiatique a été organisée avant l'ouverture des classes 2024-2025 pour sensibiliser les personnes concernées à acheter des uniformes scolaires ». Selon Mme Savia Mint Bamba, le ministère du Commerce et du Tourisme a acheté 215 000 pièces d'uniformes scolaires au profit des enfants issus de milieux défavorisés ».



La directrice a précisé que : « plusieurs infrastructures ont été réalisées notamment la construction de 1000 salles de classes dans le cadre du programme "Ewlewiyat". Ainsi, 3000 prestataires de services ont été contactés et 1128 instituteurs recrutés.

Aussi, tous les programmes ont été révisés. Une

nouvelle matière a été introduite. Elle porte sur l'éveil et la citoyenneté qui vise à ancrer les valeurs de la citoyenneté chez les élèves ». Mme Savia Mint Bamba a encore affirmé : « qu'il y a eu la révision de tous les programmes de l'Ecole Normale des Instituteurs (ENI) sur les conditions d'accès, l'exécution et l'uniformisation des programmes de formation de base.

L'objectif visé est que tous les enseignants puissent bénéficier d'une formation de qualité avec à la clef l'acquisition de toutes les compétences pédagogiques nécessaires ».

« Il y a eu également une augmentation du corps d'encadrement avec le recrutement de promotions d'inspecteurs avec une journée dédiée à l'éducation, en présence de toute la famille scolaire (élèves, enseignants, parents d'élèves et élus). Cette journée a été placée sous le Haut Patronage du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Elle a permis de faire un bilan des réalisations du ministère », a dit Mme la directrice.

Elle a fait remarquer que « déjà avec l'uniformisation de la tenue scolaire, un pas a été franchi dans le bon sens. Cette mesure est unanimement saluée en ce sens qu'elle permet de gommer toutes les différences de quelque nature qu'elles soient entre les apprenants. Elle constitue de ce fait un pilier essentiel de la démocratisation de l'école et permettra de mieux ancrer chez les enfants, les valeurs citoyennes et patriotiques ».

« L'uniforme scolaire garantit en définitive une homogénéité vestimentaire dans l'établissement, élimine tout signe d'appartenance à une quelconque classe sociale et crée ainsi une identité unique à l'école. Il est cependant primordial d'impliquer les parents d'élèves, les enseignants et même les élèves pour le bon entretien de la tenue afin d'éviter que cette dernière ne produise le contraire des effets escomptés », a conclu Mme Savia Mint Bamba.

## L'uniforme pour plus de discipline

**L**es uniformes scolaires : Le port obligatoire de l'uniforme pour les élèves de l'école primaire vise à atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment : L'aspect économique et social, en réduisant les différences individuelles entre les élèves, en favorisant la discipline et l'ordre, en rendant l'école plus attrayante pour les enfants, en développant l'esprit de civisme et en renforçant la cohésion nationale dans le cadre de l'école républicaine qui englobe toutes les composantes de la société, outre la consolidation de l'esprit de citoyenneté et de la fierté nationale dans l'esprit des générations futures ; en entrant quotidiennement en classe sur l'air de l'hymne national et en hissant le drapeau national de manière unifiée dans toutes les écoles de la République Islamique de Mauritanie.

Dans le cadre de la fourniture d'uniformes scolaires, le ministère de l'Education nationale et de la Réforme de l'Enseignement a annoncé un appel d'offres pour 250.000 unités d'uniformes scolaires ; 125.000 pour les filles et 150.000 pour les garçons. Cette quantité est destinée aux élèves des zones vulnérables. Le secteur a adopté des registres de synergie pour les familles à faible revenu en coordination avec les comités régionaux sur le terrain. Quant aux parents qui ont les moyens d'acheter des uniformes, le secteur a convenu avec le patronat mauritanien, représenté par la fédération du commerce, de fournir des uniformes scolaires dans les marchés nationaux sur l'ensemble du territoire national avec les spécifications techniques requises à des prix acceptables. Dans ce contexte, un groupe de commerçants a été autorisé à fournir ces uniformes. En coordination avec le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le secteur a également lancé une campagne de deux mois, avec la participation d'élus locaux et d'acteurs de la société civile pour faire le plaidoyer en faveur de l'éducation. Cette campagne vise à inciter les parents à engager les enfants à porter l'uniforme scolaire dans les écoles primaires pendant les heures de cours et lors des activités périscolaires afin d'instaurer une école républicaine qui est entrée dans sa troisième année d'existence.

SMG

**La rentrée scolaire 2024-2025 :**

## **Consolider l'unité nationale et garantir la réduction des inégalités**

**Mohamed Abderrahmane  
Ould Mohamed Yehdih**

**P**uissant facteur de changement et moyens de substance, de stabilité et de stimulation de la croissance économique à long terme, l'éducation a toujours préoccupé les pouvoirs publics mauritaniens.

Ils ont pris toutes les dispositions pour assurer le succès de la rentrée scolaire 2024-2025 et d'en faire un jalon important sur la voie de la consolidation de l'école républicaine, qui entre cette année dans sa troisième phase, celle de parcourir la moitié du chemin pour redonner à l'école fondamentale sa place et son rôle de lieu de brassage de tous les Mauritaniens, toutes composantes confondues, afin que nos enfants, tous nos enfants, se retrouvent dans les mêmes salles de classe, sous les mêmes toits, et reçoivent les mêmes programmes et curricula de manière plus complète, plus efficace et plus globale.

L'évènement de l'école républicaine inclusive était un vieux rêve de tous les mauritaniens, qui n'aurait pu se matérialiser sans la vision perspicace du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouni, et sa détermination à réformer le secteur de l'éducation et matérialiser son engagement à assurer une éducation de qualité et complète à tous les enfants mauritaniens, en passant par un suivi personnel pour accélérer le processus de réforme et le mettre en œuvre dans les délais impartis et avec la qualité requise.

Cette école est outil devant permettre aux enfants mauritaniens en mesure d'apprendre, d'innover et d'initier. Il était toujours le mobile des différentes réformes éducatives opérées par les précédents régimes de Mauritanie, à commencer par celles de 1967, 1973, 1979 et 1999, qui n'ont malheureusement pas pu relever les nombreux défis auxquels l'éducation mauritanienne est confrontée.

La dernière réforme de 2022 se doit de corriger toutes les lacunes constatées et relever les défis :

- Quelles langues d'enseignement pour les enfants mauritaniens ;

- L'école modèle que nous devons à nos enfants ;

- Les conditions honorables et favorables permettant à l'enseignant de jouer correctement son rôle.

L'article 4 de la nouvelle loi d'orientation du système d'enseignement mauritanien dispose :

« L'Ecole mauritanienne est fondée sur les valeurs de l'Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l'équité et de la solidarité, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l'Homme dans un cadre de bonne gouvernance. Une Ecole unificatrice, équitable, inclusive dispensant une éducation pour tous de qualité sur un pied d'égalité, qui tient compte des spécificités et des besoins individuels.



Une Ecole au service du développement durable. Une Ecole qui assure à chaque enfant mauritanien une éducation multilingue renforçant l'enracinement culturel, l'unité nationale, la cohésion sociale et l'ouverture sur les autres cultures et civilisations universelles. Une Ecole unifiée pour être le reflet de l'unicité de la nation et de sa pluralité culturelle enrichissante. Une Ecole ayant pour vocation de former un citoyen capable de comprendre le monde, de s'y adapter et de le transformer tout en étant profondément ancré dans sa culture et ouvert sur la civilisation universelle.»

La réalisation des objectifs de l'École républicaine et de ceux de la réforme du système d'enseignement passe, inévitablement, par l'adoption d'une bonne gouvernance et la maîtrise d'outils de gestion modernes basés sur la normalisation, la transparence et la précision. Dans ce contexte, le département a procédé à la :

- Mise en œuvre des dispositions de la loi d'orientation sur l'éducation en publiant la plupart des textes d'application ;
- La mise en place de la Commission nationale des programmes scolaires.
- La mise en place du Système d'Information de Gestion de l'Éducation (SIGE) pour le contrôle des ressources humaines et de la logistique.
- La publication de plusieurs textes pour réglementer la mutation et la promotion des enseignants.
- La création de l'Institut national pour la promo-

tion des langues nationales, sélection et formation de leurs enseignants, identification des régions où elles seront enseignées et rédaction de leurs programmes pour commencer à les enseigner, à titre expérimental, au début de l'année scolaire en cours.

### **Redonner à l'école fondamentale son rôle de lieu de brassage**

Interrogé sur le sujet, le conseiller de la ministre de l'Education et de la Réforme du Système de l'Enseignement, M. Mohamed Mahmoud Ould Khadi souligné que l'école publique est le creuset dans lequel les citoyens de demain fondent et jettent les bases de la renaissance et de la prospérité de la nation et leur fournissent les connaissances nécessaires à la mise à niveau du pays et les compétences professionnelles qualifiées pour entrer dans une vie active, armés de valeurs, d'idéaux, de fraternité et de coopération comme moyen de construire la Mauritanie de demain.

Il a ajouté : Pour que l'école puisse atteindre ces objectifs, une feuille de route pour la réforme de l'enseignement a été élaborée et mise en œuvre, selon laquelle des consultations régionales et nationales ont été organisées au cours desquelles le système éducatif sous ses différentes formes a été rassemblé, et le document scolaire que nous voulons, à la lumière duquel la loi directive a été rédigée et annoncée pour commencer les bases de la réforme de l'éducation.

Au sujet des textes d'application des dispositions de la loi d'orientation de la réforme de l'enseignement qui ont été déjà effectivement adoptés, le conseiller a cité :

- Limitation de l'enseignement primaire aux écoles publiques ;
- L'adoption d'un décret portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Ecole normale des Instituteurs de Kiffa ;
- Création d'un institut national pour la promotion et l'enseignement des langues nationales ;
- Adoption d'un décret portant création de l'Autorité nationale de contrôle de la qualité de l'enseignement fondamental et secondaire ;
- Proclamation de chaque 5 décembre de chaque année : « journée nationale de l'École républicaine » ;
- Publication d'un arrêté rendant les uniformes scolaires obligatoires et normalisés dans les écoles primaires ;
- Décision définissant les tâches, l'organisation et le fonctionnement du Comité national des programmes scolaires et une décision précisant les tâches, l'organisation et le fonctionnement du Comité national de suivi de la réforme de l'éducation ;
- Installation de comités régionaux de suivi de la réforme du système éducatif ;
- Identification des zones d'expérimentation des langues nationales.

Interrogé au sujet d'un certain nombre de textes préparés, M. Ould Khadi a évoqué le décret rendant l'enseignement de base obligatoire, la définition des passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement public, un second relatif à la diversification des populations et celui définissant le cadre réglementaire de l'enseignement privé.

## Enseignement des langues nationales

Evoquant l'enseignement des langues nationales, le conseiller chargé de la Réforme a précisé qu'il constitue l'un des points les plus importants de la loi d'orientation pour la réforme du système d'enseignement, ce qui traduit la grande importance que le secteur de l'éducation nationale accorde à ce sujet afin de répondre aux demandes incluses dans le dialogue national tenu pour réformer l'éducation, dont l'une est « le renforcement de la communication entre les différents groupes de la société ».

Il a ajouté que le secteur était désireux de concrétiser cette question sous la direction du Président de la République afin de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale, et qu'une commission a été créée pour étudier la question.

En conséquence, l'Institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales a été créé conformément aux dispositions de la loi no 023-2022 publiée le 17 août 2022, qui comprend la loi d'orientation du système des langues nationales, née des nouvelles politiques de réforme, et est chargé de la formation des personnes chargées de l'enseignement de ces langues dans les établissements d'enseignement, ainsi que d'organiser, coordonner



et promouvoir la recherche appliquée dans le domaine de l'enseignement des langues nationales et préparer l'introduction des langues nationales (le pular, le soninké et le wolof) dans le système éducatif national.

Dans le même contexte, le ministère a organisé un concours pour le recrutement d'enseignants dont la formation s'est achevée il y a quelques mois, a-t-il précisé.

Le département s'attelle - à travers l'Institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales - à prendre toutes les mesures et à fournir tous les moyens nécessaires pour assurer le démarrage de l'enseignement en deux phases, dont la première débute de manière pilote avec l'ouverture de l'année scolaire en cours et comprend « 25 écoles » qui seront évaluées avant d'entamer la deuxième phase (généralisation), a-t-il dit.

Au sujet de l'approche suivie par l'Institut pour la Promotion et l'Enseignement des Langues nationales, son directeur, le professeur Mbouh Seta Diagna, a souligné que cette institution entend capitaliser les expériences de l'ancien institut des langues nationales et les expérimentations de la sous-région tout en étant innovant pour être conforme à l'esprit de la Loi d'orientation du système d'enseignement et de pouvoir apporter des réponses pertinentes aux défis de l'heure.

Il a ajouté que l'accent sera axé sur les critères circulaires de cadrage sociolinguistique, de la mobilisation et de l'adhésion des acteurs et des partenaires, de supports et de manuels didactiques et de l'élaboration d'un schéma clair de l'introduction des langues à l'école.

La mission de publication et de distribution des livres en tant que ressource éducative sur laquelle s'appuient l'enseignant et l'élève est confiée à l'Institut Pédagogique National (IPN).

Le directeur général de l'IPN, M. Cheikh Ould Sidi Abdallah, a souligné l'intérêt du livre en tant que soutien essentiel pour les enseignants dans le processus d'enseignement, mais aussi d'une aide pour les parents et les tuteurs des élèves, car il dépasse le

cadre de l'actif éducatif et de la salle de classe pour se rendre à la maison et peut être utilisé au bénéfice des élèves et pour leur expliquer ce qui n'est pas clair pour eux.

A l'heure actuelle, M. Ould Sidi Abdalla a déclaré que son institution est tenue de produire environ 6 millions de livres par an, ce qui signifie que l'Institut doit couvrir toutes les matières depuis la première année de l'enseignement de base ou enseignement fondamental jusqu'à la 7e année de l'enseignement secondaire, soit actuellement treize années scolaires.

« Pour la première année de l'enseignement de base, l'élève a besoin de cinq livres et l'enseignant d'un manuel, ce qui signifie qu'en première année de l'enseignement de base, l'Institut doit produire sept titres, qu'ils s'adressent à l'élève ou à l'enseignant, sans parler des autres années », poursuit-il.

Au sujet du nombre de livres à produire cette année, le directeur s'est dit fier que l'Institut pédagogique national de l'éducation ait conclu, au début de cette année, des accords relatifs à l'impression et à la fourniture de plus de 2.700.000 manuels scolaires.

« Bien sûr, il s'agit d'une partie des besoins et non de la totalité, mais c'est une quantité que nous considérons comme le maximum que nous ayons atteint dans l'histoire de l'impression des manuels scolaires ces dernières années ».

Il a ajouté que l'IPN s'occupe d'autres domaines, dont les plus importants sont peut-être les questions liées principalement à la recherche éducative, au suivi des réformes éducatives et aux formations, en particulier les formations liées au manuel et aux nouveaux développements que les créateurs du système considèrent comme devant être connus des enseignants.

S'agissant de la distribution, le directeur a annoncé que grâce à un vaste réseau qui s'étend sur tout le territoire mauritanien, l'Institut distribue les manuels par l'intermédiaire des administrations régionales qui couvrent toutes les wilayas.

« À partir de ces administrations régionales, des kiosques reçoivent et distribuent les livres à des prix réduits : 20 MRU pour les livres de l'enseignement de base, 30 MRU pour les livres du collège et 40 MRU pour les livres du lycée », a-t-il affirmé.

Il a fait remarquer qu'il s'agit de montants hautement symboliques, surtout si l'on tient compte de l'ampleur du défi que représentent la rédaction de nombreux titres et l'impression.

S'agissant des contraintes, M. Ould Cheikh Abdalla a cité des difficultés et des obstacles dont l'instabilité des programmes scolaires au cours des deux dernières décennies, étant donné que ces programmes scolaires ont subi plus d'un changement au cours des dernières années, et que chaque changement de programme scolaire implique la nécessité d'élaborer un livre qui tienne compte de ce programme scolaire et qui y soit conforme.

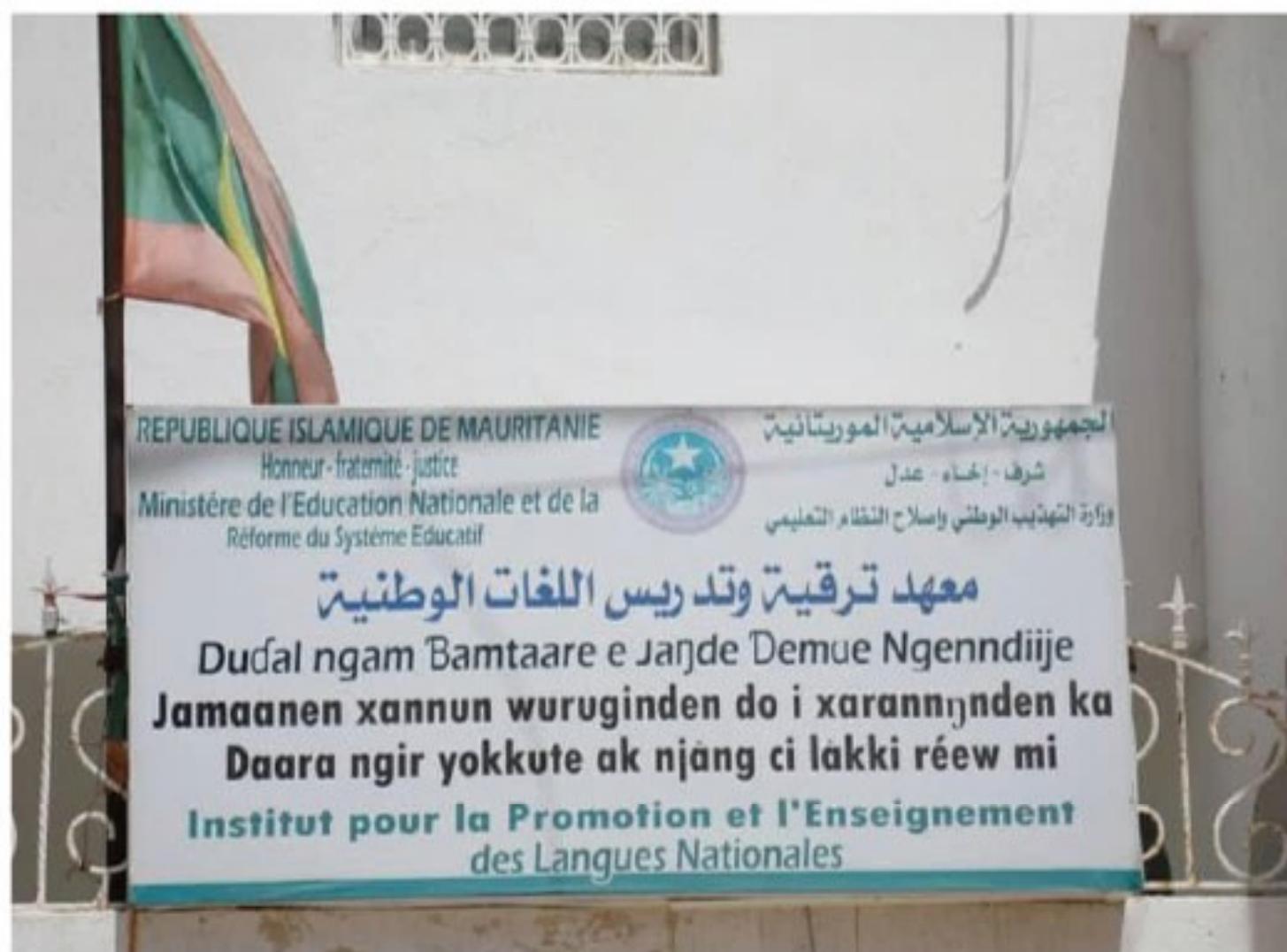
« Il s'agit d'un problème éducatif lié principalement à la recherche, par les responsables du programme d'enseignement, de méthodes plus efficaces et de programmes plus utiles », a-t-il conclu.

## L'enseignement des langues nationales, vecteur d'inclusion

Revendication légitime qui rejoint un élan partagé par de nombreux pays africains, l'enseignement des langues nationales procède d'une volonté d'indépendance culturelle et de vivification du patrimoine national d'autant plus que les recherches menées et les expériences conduites ont prouvé que l'apprentissage bi-plurilingue formel, utilisant les langues nationales parlées par les élèves, est le meilleur moyen d'améliorer leurs connaissances. L'efficacité pédagogique de l'apprentissage dans la langue maternelle est prouvée. De même, les enfants qui apprennent à lire dans leur première langue assimilent plus facilement une deuxième langue.

L'une des principales innovations de la réforme du système d'enseignement est justement l'introduction de l'enseignement des langues nationales (pulaar, soninké, wolof) qui consacre l'inclusion et l'interpénétration culturelle, fondements de l'école républicaine qui est l'essence même de la réforme en cours et son projet phare.

Le rôle essentiel que jouent les langues dans le développement, en assurant la diversité culturelle et le dialogue interculturel est établi. Les langues nationales contribuent à renforcer la cohésion et à soutenir la réalisation d'une éducation de qualité pour tous, à construire



des sociétés du savoir inclusives, à préserver le patrimoine culturel et à mobiliser la volonté politique pour appliquer les bienfaits de la science et de la technologie au service du développement durable pour la société dans son ensemble.

Les langues nationales sont les meilleures passerelles d'échange, de compréhension, d'inclusion, et partant, de cohésion sociale. Lorsque le programme scolaire est dispensé dans la langue que les élèves comprennent et qui est parlée par leurs parents qui peuvent ainsi les soutenir, le potentiel d'amélioration de l'apprentissage augmente.

Le nouveau cadre du programme scolaire reconnaît la Mauritanie comme une communauté multilingue. Il affirme en outre que, apprendre dans une langue connue des apprenants, leur permet de construire plus facilement leur propre compréhension et de chercher un sens à leurs expériences quotidiennes, consolidant ainsi leurs propres forces.

C'est dans cette optique, souligne Pr. Mbouh Seta Diagana, directeur de l'Institut pour la Promotion et l'Enseignement des Langues Nationales (IPELAN), que des dispositions de la loi d'orientation sur l'enseignement ont prévu la création, en janvier 2023, de cet Institut. Cette loi d'orientation est le fruit des recommandations issues des journées de concertation organisées en octobre et novembre 2021, et qui ont regroupé tous les acteurs du système d'enseignement : Enseignants, professeurs, spécialistes de l'éducation, associations de parents d'élèves, société civile...



## Les classes expérimentales pour l'année scolaires 2024-2025

| WILAYAS    | MOUGHATAAS | COMMUNES | ECOLES                                | TYPES        |
|------------|------------|----------|---------------------------------------|--------------|
| BRAKNA     | BOGHE      | MBAGNE   | HAIMADATT                             | LOCUTEUR     |
|            |            | BOGHE    | SARADOUGOU                            | LOCUTEUR     |
| TRARZA     | TEKANE     | TEKANE   | TEKANE 2                              | LOCUTEUR     |
| GUIDIMAGHA | OULD YENJE | BOULI    | CALI NIORO                            | LOCUTEUR     |
| NKTT OUEST | ELMINA     | ELMINA   | IBN YASSIN                            | LOCUTEUR     |
| GORGOL     | KAEDI      | KAEDI    | TOULDE                                | LOCUTEUR     |
|            |            |          | TINZA                                 | NON LOCUTEUR |
| ASSABA     | KIFFA      | KIFFA    | KIFFA VILLE                           | NON LOCUTEUR |
| NKTT OUEST | TVZN       | TVZN     | EXCELLENCE MED<br>MAHMOUD<br>ETLAMIDE | NON LOCUTEUR |

### 2-SONINKE

|            |          |          |                         |              |
|------------|----------|----------|-------------------------|--------------|
| GUIDIMAKHA | SELIBABY | SELIBABY | ECOLE 1                 | LOCUTEUR     |
|            | WOMPU    | WOMPU    | ECOLE 1                 | LOCUTEUR     |
|            | GHABOU   | GHABOU   | ECOLE 1                 | LOCUTEUR     |
| NKTT OUEST | SABKHA   | SABKHA   | CHEIKH MED EL<br>HAFADH | LOCUTEUR     |
| GORGOL     | MBOUT    | MBOUT    | DIADJIBINE              | LOCUTEUR     |
|            |          | KAEDI    | GORY DJEOL              | LOCUTEUR     |
|            | KAEDI    | KAEDI    |                         | NON LOCUTEUR |
| NKTT SUD   | ELMINA   | ELMINA   | OULD MOUTALY            | NON LOCUTEUR |

### 3- WOLOF

|             |                |                |                                      |              |
|-------------|----------------|----------------|--------------------------------------|--------------|
| TRARZA      | ROSSO          | ROSSO          | GARACK                               | LOCUTEUR     |
|             |                |                | DIEUK                                | LOCUTEUR     |
|             | TEKANE         | TEKANE         | GANI                                 | LOCUTEUR     |
|             | KEUR<br>MASSEN | KEUR<br>MASSEN | KEUR MASSENE                         | LOCUTEUR     |
| DAKHLET NDB | NOUADHIBO<br>U | NOUADHIB<br>OU | ECOLE 9 (1 <sup>ER</sup><br>ROBINET) | LOCUTEUR     |
| NKTT SUD    | RIADH          | RIADH          | ABOU AYOUB Pk8                       | LOCUTEUR     |
| NKTT OUEST  | KSAR           | KSAR           | EXCELLENCE ELY<br>CHEIKH MOMME       | NONLOCUTEUR  |
| INCHIRI     | AKJOUJT        | AKJOUJT        | ECOLE 7                              | NON LOCUTEUR |

Pr. Mbouh Seta Diagana fait observer que l'Institut est né de la volonté des autorités politiques mauritanienes, à leur tête, le Président



de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui a bien voulu donner à l'éducation de façon générale l'opportunité de se développer. C'est dans ce cadre que la loi d'orientation a vu le jour en 2022. Le Président de la République a décidé de créer cet Institut afin que l'enseignement des langues nationales soit une réalité en Mauritanie.

La principale mission de l'IPELAN est de piloter l'expérimentation sur le lancement de trois langues nationales (le Pulaar, le Soninké et le wolof) dans le système d'enseignement. L'Institut est à pied d'œuvre pour réintroduire les langues nationales dans le système éducatif et coordonner l'ensemble des recherches portant sur ces langues nationales, la formation du personnel enseignant et la mise en place du matériel pédagogique.

Avant la rentrée 2024-2025 qui marque l'introduction effective des langues nationales à titre expérimental, un travail de préparation avait été effectué, notamment la formation de 25 enseignants expérimentateurs. Il y a eu aussi l'identification des sites d'expérimentation et la détermination des formats d'enseignement aux locuteurs et aux non-locuteurs.

De même, les manuels de mathématiques ont été conçus en conformité avec le programme national en vigueur et, pour ceux de lecture, choix a été laissé de les élaborer de façon spécifique pour chaque langue, mais tout en ayant les mêmes soucis de cohésion et de cohérence thématiques.



Parallèlement au travail de préparation en amont, une campagne de sensibilisation a été préalablement conduite. Cette campagne a été une réussite à en juger par la demande qui est si forte pour l'inscription dans les classes expérimentales au point que le nombre d'élèves par classe vienne parfois à dépasser l'effectif de 40.

D'ailleurs, certains parents d'élèves avaient souhaité recaler leurs enfants et même les rétrograder en classe inférieure pour pouvoir bénéficier de cette expérimentation.

Par ailleurs, toutes les approches didactiques retenues sont issues des travaux de l'atelier de réflexion sur l'introduction de l'enseignement

des langues nationales, organisé du 10 au 12 juillet 2023 sous l'égide de l'Unesco avec la participation de chercheurs, de pédagogues et de linguistes.

Pour cette première année expérimentale, Pr. Mbouh Seta Diagana affirme que 25 classes dédiées à l'enseignement du pulaar, soninké et wolof ont été ouvertes au fondamental, à titre expérimental.

Ces classes accueillent les enfants ayant pour première langue le soninké, le pular ou le wolof, mais aussi des enfants de langue maternelle arabe qui ont l'obligation d'apprendre au moins une de ces langues. De l'autre côté, tout élève des classes expérimentales étudie l'Arabe dès la première année, puis le Français

à partir de la deuxième année, précise le directeur de l'IPELAN.

Pour le locuteur, il s'agit d'une langue d'enseignement (acquisition de compétences) alors que pour le non-locuteur, il s'agit d'une langue de communication.

L'IPELAN a su capitaliser la première expérience de l'Institut des langues Nationale (ILN) qui s'est poursuivie de 1982 à 1988 tout comme celles des autres pays de la sous-région. Pour mettre à profit toutes les expériences, il a adhéré également à l'Initiative ELAN (Ecole et Langues Nationales en Afrique) qui regroupe 13 pays de la sous-région qui œuvrent pour une meilleure harmonisation des modèles et approches didactiques et une mutualisation des méthodes d'enseignement des langues.

Certains pays sont déjà très avancés dans le domaine comme le Burkina Faso qui tend vers la généralisation de l'enseignement des langues nationales à tout le cycle primaire. Dans d'autres pays, les langues locales sont utilisées dès le début de la scolarisation de l'enfant, c'est le cas au Burundi et à Madagascar.

D'autres pays encore sont parvenus à les introduire au niveau de l'enseignement supérieur. C'est notamment le cas en Afrique du Sud où les sciences et les mathématiques sont enseignées en zoulou ; en Tanzanie en kiswahili, au Nigéria en haoussa, yoruba et igbo ; en Ethiopie, en amharique.

Actuellement, dans certains pays, des thèses de doctorat sont traduites en langues nationales. C'est dire combien est important le potentiel qui s'offre à l'expérience en cours de l'enseignement des langues nationales en Mauritanie.

## Historique de l'enseignement des langues nationales en Mauritanie

L'institut des langues nationales, créé en 1979, a continué à fonctionner jusqu'en 1999. Tout au long de cette période, il a permis de conduire la première expérience d'enseignement des langues nationales (Pular, Soninké et Wolof) en Mauritanie, au travers, notamment, de recherches, de publications, d'élaboration de contenus pédagogiques et d'accompagnement des premières écoles publiques de langues nationales dont la complétude du cycle était fonction des régions d'implantation. Cette expérience pionnière a fait l'objet de deux évaluations, une en interne conduite par le ministère de l'éducation nationale à l'époque et la seconde, de niveau international, menée par le Bureau régional de l'Unesco à Dakar (BREDA).

Ces deux évaluations avaient jugé l'expérience de l'enseignement en langues nationales en Mauritanie fort satisfaisante en dépit de l'absence d'un cadre juridique d'exercice des attributions de l'institut et de perspectives ouvertes aux apprenants. Ceux-ci se sont vus défavorisés au niveau de l'accès au cycle secondaire, les épreuves du concours d'entrée en première année de collège étant conçus uniquement pour les élèves des filières arabe et bilingue.

Pour parer à ce dysfonctionnement, des aménagements avaient été introduits de telle sorte que l'enseignement du calcul était effectué en langues maternelles et, celui des autres matières, dispensé en français ou en arabe, selon le choix de l'élève. Ce nouveau format a donné d'excellents résultats avec un taux de réussite de l'ordre de 80% d'admis.

Malgré ces résultats, la réforme de l'enseignement engagée en 1999 a mis un terme à cette expérience avec l'introduction du bilinguisme consacrant un enseignement exclusivement en arabe pour les matières littéraires et en français pour les matières scientifiques.

HMS

Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et Etudiants :

## Privilégier le bien-être des apprenants et leur transmettre les valeurs républicaines

**L**e ministère de l'Education et de la Réforme du Système Enseignement a entrepris par le passé nombre de réformes de notre système d'Enseignement dont la plus récente date de 1999. Elles ont toutes donné des résultats très insuffisants. Ces réformes ont été marquées par la baisse des taux de réussite aux concours nationaux, la baisse du niveau des élèves mais aussi le disfonctionnement des programmes. C'est à partir de là que des journées de consultation ont été organisées sur l'ensemble du territoire mauritanien. L'un des

résultats les plus marquants de cette consultation a été l'adoption par le gouvernement de la loi d'orientation pour une Ecole républicaine. Et, cette «école que nous voulons» ne peut exister sans l'apport et l'implication des parents d'élèves. Horizons Magazine a rencontré Mme Aichetou Mint Sidi Babe, secrétaire exécutive de la Fédération Nationale des Associations de Parents et d'Elèves et Etudiants (FNAPEE).

Par Baba Dianfa Traoré



« L'École républicaine était une forte aspiration des responsables de l'Education. » La réforme de 1999 n'a pas atteint les objectifs attendus.

Suite à cet échec, le département de l'Education a révisé l'ensemble des réformes passées marquées par la baisse des taux de réussite aux concours nationaux, la faiblesse des niveaux mais aussi le disfonctionnement des programmes et la langue d'enseignement... Des journées de consultation ont été donc organisées. Celles-ci se sont déroulées en présence de tous les acteurs concernés : parents d'élèves, autorités administratives, élus locaux, organisations de la société civile... D'autre part, une plateforme a été installée pour permettre à tous les citoyens d'y participer par leurs propositions ou points de vue.

L'un des résultats les plus marquants de cette consultation a été l'adoption par le gouvernement



de la loi d'orientation qui a décidé de la création du projet de l'Ecole républicaine. Cette école est un creuset qui devrait créer une génération d'élèves unis sur fonds de cohésion nationale. Pour atteindre cet objectif, le ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement a pris des mesures d'accompagnement.

A partir de cette expérience, nous espérons avoir un résultat positif en résolvant les problèmes des enseignants, en améliorant leurs conditions matérielles et morales. Il s'agira également d'élaborer des programmes à temps, de mettre en place les infrastructures scolaires et de recruter de nouveaux enseignants.

Les première et deuxième années de l'école républicaine sont marquées par l'amélioration du niveau des élèves se traduisant par des taux de réussite plus élevés aux examens nationaux.

Aujourd'hui, nous entamons la troisième année de cette école. Dans ce cadre, les manuels scolaires sont disponibles. Les parents sont convaincus de l'importance des uniformes scolaires et de leurs avantages pour les élèves et les familles.

Cependant, nous savons avec certitude que ce projet comporte des obstacles auxquels tous les acteurs concernés font face mais qu'il faut combattre pour y mettre fin.

L'urbanisation anarchique pose un autre problème dont la solution dépend de la participation de tous et de la prise de conscience de la nécessité de rapprocher l'école de chaque enfant mauritanien. Cela doit se traduire par le regroupement des villages communautaires dispersés sur de vastes espaces.

En général, si nous appliquons le contenu de la loi d'orientation, nous réussirons, ça relève d'abord de la responsabilité du Gouvernement qui est chargé de mettre en œuvre les décrets d'application.

Par ailleurs, les citoyens mauritaniens doivent retenir, qu'aujourd'hui, l'école publique devient une réalité absolue. Mais cette école ne peut réussir qu'avec la participation effective de tous les parents d'élèves. C'est cette école qui va faire de nos enfants des responsables de demain. Ils pourront occuper chacun une profession spécifique : médecin, ingénieur informatique, ingénieur hydraulique, ingénieur..., professeur, enseignant-chercheur, pilote, capitaine de bateau, etc. Ce qui veut dire qu'il faut tout investir pour mettre l'enfant à l'aise pour apprendre. Même si cet investissement va coûter des milliards. C'est une garantie et c'est normal, car l'éducation de l'enfant, comme la santé n'a pas de prix. J'aimerai, d'autre part, insister sur le devoir des mères qui doivent s'occuper de l'hygiène et de la propreté de l'enfant. En allant à l'école, il doit être propre avec des habits propres. Les mères doivent veiller sur cet aspect très essentiel pour la bonne posture de l'enfant à l'école.

### Accorder aux enseignants un salaire respectable

Pour ce qui est de la tenue uniformisée, je conseille aux mères d'avoir deux tenues pour l'enfant et les garder toujours propres.

Sur un autre plan, je réitère aux autorités compétentes d'accorder à l'enseignant un salaire respectable même si cet aspect existe presque déjà. Aussi, il faut leur accorder les indemnités de craie, d'éloignement, etc. Bref, un minimum de confort pour l'enseignant qui, d'ailleurs, mérite encore plus.

La FNAPEE est représentée sur toute l'étendue du territoire national : dans nos wilayas, moughataas, arrondissement et les localités. Ses représentants suivent avec attention et avec dynamisme la situation des écoles. Ils interviennent régulièrement au moment opportun.

Je profite de cette opportunité pour conseiller aux populations, en général, et particulièrement les riveraines des écoles de respecter l'hygiène et la propreté aux alentours des écoles. En d'autres termes, les populations ne doivent pas y faire leurs besoins naturels ni y jeter des ordures solides ou liquides ».



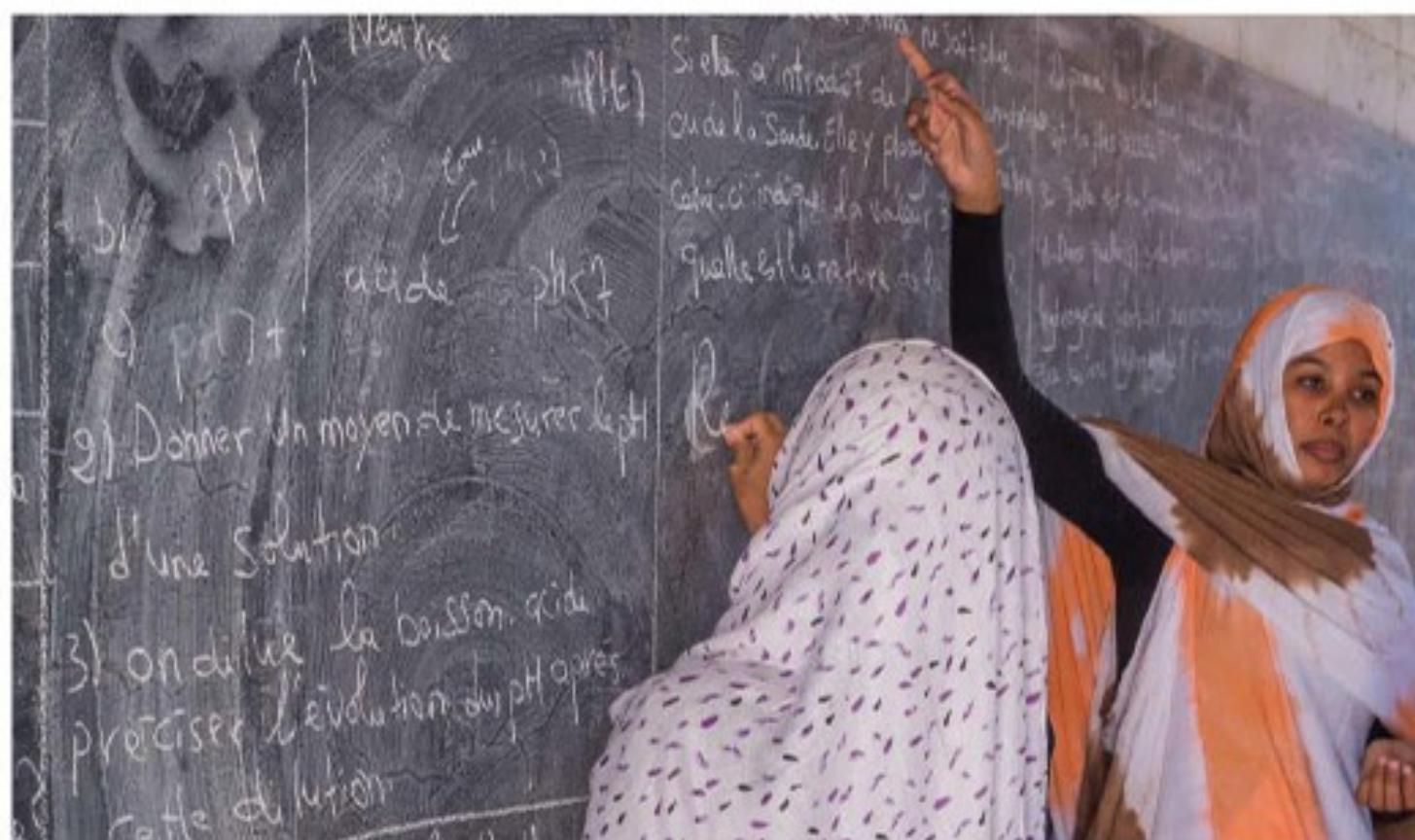
### Des parents d'élèves témoignent

Une parente d'élèves souligne : « Notre première attente, en tant que parents d'élèves, dès l'inscription de nos enfants à l'école publique, est de leur permettre de s'épanouir et surtout d'être heureux au sein de l'école qui privilégie le bien être de l'enfant tout en lui transmettant les valeurs essentielles que nous voulons.

A l'école, nous comprenons le fait, dans la patience, d'apporter aux enfants l'éducation morale mais également scolaire que tout enfant est en droit d'attendre et qui est le prolongement de l'éducation que nous lui transmettons à la maison. En quelques temps, nous avons constaté des progrès aussi bien au niveau de son comportement qu'au niveau de son apprentissage scolaire et nous en sommes très

heureux. Nous aimons tous nos enfants et nous voulons leur offrir la plus sereine scolarité. Il règne un bel esprit de camaraderie et de respect entre les élèves et entre eux et leurs enseignants. Les cours sont de qualité. C'est une véritable école ! »

Une autre parente d'élève déclare : « Il est important et urgent de motiver l'enseignante en lui accordant des indemnités de valeur. Il faut le valoriser pour qu'il s'investisse auprès de chaque élève, quelles que soient ses difficultés et ses facultés. Cet investissement auprès des élèves permet à l'enseignant d'être à l'écoute de chacun et de voir chaque enfant dans sa spécificité, surtout si l'effectif de la classe gérable. C'est ce qui permet aussi de garder une dimension très familiale à l'école ».



# Cantines scolaires, un facteur de réussite

**V**ant les cantines scolaires il y avait des internats. Les élèves étaient hébergés et avaient droit à trois repas quotidiens ainsi qu'à des vêtements. Aujourd'hui, la formule changé. Désormais, les cantines fournissent deux repas par jour: petit-déjeuner et déjeuner. Ces repas sont servis directement dans les écoles. Les repas contiennent les éléments nutritifs essentiels pour la santé des enfants, favorisant ainsi le développement cognitif et physique des élèves, permettant ainsi d'avoir « un esprit sain dans un corps sain ». Les cantines jouent

Pour mieux comprendre le rôle des cantines scolaires, le magazine mensuel Horizons a rencontré M. Sidaty Ould Hamane, directeur de la nutrition et de l'éducation sanitaire au ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système d'Enseignement. Revenant sur l'historique de l'alimentation scolaire en Mauritanie, M. Hanane a indiqué que celle-ci a commencé en 1963 avec les élèves boursiers des internats de l'enseignement secondaire.

En 1970, le programme s'est élargi pour inclure les élèves du cycle primaire. Dans la deuxième moitié des années 80, plus précisément en 1986, le programme a effectué un recentrage pour se consacrer exclusivement à l'enseignement primaire.

Le directeur a souligné que les cantines scolaires étaient financées depuis les années 60 par le Programme Alimentaire Mondial (PAM). En 2019, avec l'arrivée au pouvoir du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, une attention particulière a été accordée au programme, concrétisée dans le cadre de ses engagements électoraux. Ainsi, dès 2020, une ligne budgétaire dédiée aux cantines scolaires a été intégrée au budget du ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du Système éducatif, et un autre volet a été inclus dans le budget de la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion «Taazour» pour soutenir l'alimentation scolaire. Grâce à ces ressources, une initiative nationale de nutrition scolaire a été lancée en février 2021 à Bousteila, avec la participation de l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux, couvrant toutes les wilayas à l'exception de Nouakchott.

également un rôle important dans l'encouragement de l'assiduité des élèves, en réduisant l'absentéisme. Ciblant principalement les milieux sociaux défavorisés et vulnérables, la cantine scolaire contribue à réduire les inégalités en offrant un accès équitable à des repas nutritifs pour tous les élèves, indépendamment de leur situation économique ou sociale.

Par Hmeimida Mohamed Lemine



S'agissant de la nature du programme, le directeur de la nutrition a précisé qu'il se compose de trois volets : le premier, national, financé par l'État ; le deuxième, toujours soutenu par le Programme Alimentaire Mondial et le troisième, financé depuis 2020 sur une subvention du ministère étatsunien de l'Agriculture pour une durée de cinq ans.

Au sujet de la répartition, il a ajouté que le PAM fi-

nance les activités du programme dans les wilayas du Hodh El Gharbi, de l'Assaba et du Guidimakha, tandis que le ministère étatsunien de l'Agriculture intervient dans le Gorgol, le Brakna et le Tagant. En 2023-2024, le programme national a étendu sa couverture à Nouakchott, complétant ainsi l'intégration de toutes les wilayas du pays.



En ce qui concerne le nombre des cantines scolaires, M. Sidaty Ould Hamane a précisé qu'en 2019, elles sont passées de 512 à 1 711. L'effectif des élèves bénéficiaires a évolué de 60 025 à 242 582, soit une augmentation de 282 %. Par ailleurs, il a indiqué que la gestion du programme revient à la Direction de la nutrition et de l'éducation sanitaire au sein du ministère de l'Éducation, en partenariat avec Taazour et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Ces deux entités fournissent un financement qui est par la suite orienté vers le CSA pour l'achat et le transport des denrées alimentaires vers les cantines. Le volet national du programme comprend ainsi 1 021 cantines, tandis que le PAM en finance 390 et le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis en finance 288. S'agissant de la répartition des bénéficiaires suivant les composants du programme, le directeur a précisé : Volet national : 104 000 bénéficiaires ;

Volet financé par le PAM : 52 000 bénéficiaires,

Volet financé par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis : 88 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, le directeur a également souligné l'importance d'une sensibilisation accrue auprès des parents d'élèves, afin de consolider ce programme et renforcer la cohésion nationale entre les élèves. Il a fait remarquer que la réussite du programme, notamment dans sa composante nationale lancée en 2021, repose en grande partie sur la coopération des parents, qui sont appelés à y participer activement. Sur le plan de la gestion, il a précisé qu'un comité de gestion des cantines a été mis en place dans chaque établissement, composé d'un directeur, d'un assistant responsable du stockage, et de trois représentants des parents d'élèves. Enfin, M. Ould Hamane a exprimé l'espérance que les efforts des maires, des élus locaux, des parents d'élèves et de la société civile permettront d'atteindre les objectifs du programme d'ici 2030. L'objectif est d'atteindre l'autosuffisance en matière de nutrition scolaire, sans dépendance vis-à-vis du financement extérieur, et de fournir une alimentation quotidienne à tous les élèves nécessiteux.



#### Objectifs du programme d'alimentation scolaire :

- Amélioration de la qualité de l'enseignement;
- Renforcement des capacités d'apprentissage et de concentration des élèves ;
- Contribution à la réduction des déperditions scolaires (absentéisme, redoublement, décrochage);
- Contribuer à l'amélioration et à l'équilibrage de la participation des garçons et des filles;
- Renforcement de la cohésion sociale.

#### Composantes du programme :

Composante principale financée par l'Etat ;

Composante financée par le Programme Alimentaire Mondial ;

Composante financée par le ministère américain de l'Agriculture.

#### Critères d'ouverture d'une cantine scolaire :

- Priorité aux écoles regroupées (accueillant des élèves en provenance de plusieurs villages proches les uns des autres,
- Degré de l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention ,
- Accessibilité du site,
- Faible taux de scolarisation, notamment celui des filles,
- Augmentation de la déperdition scolaire.

#### Engagements des parents d'élèves :

-Fournir un entrepôt et une cuisine ;

-Fournir une cuisinière pour la cantine,

-Impliquer les parents, notamment les mères, dans la gestion des cantines ;

-Fournir les moyens de cuisson (gaz, charbon, bois) pour préparer les repas.

#### Evolution des données du programme d'alimentation scolaire de 2019 à 2024 :

| Année scolaire | nombre de wilaya | nombre de cantines | nombre de bénéficiaires |
|----------------|------------------|--------------------|-------------------------|
| 2019           | 3                | 512                | 63 025                  |
| 2020           | 3                | 382                | 48 828                  |
| 2021           | 12               | 1 052              | 172 905                 |
| 2022           | 12               | 1 222              | 190 000                 |
| 2023           | 12               | 1 228              | 199 337                 |
| 2024           | 15               | 1 711              | 242 548                 |

# L'enseignement privé, un pilier incontournable de l'œuvre éducative nationale

**L**'enseignement privé en Mauritanie a été institutionalisé dans le cadre de la politique de libéralisation poursuivie par l'État depuis les années 80 (ordonnance n° 81-212 du 24 septembre 1981, détaillé par des décrets d'application). Depuis lors, il occupe une place stratégique en complémentant, voire en suppléant l'offre éducative dans les différentes zones du pays, particulièrement dans les grands centres urbains comme Nouakchott et Nouadhibou, où la forte densité démographique exerce une pression croissante sur les services publics, y compris l'éducation. Bien qu'aujourd'hui au cœur du débat sur l'éducation, l'école privée demeure un facteur clé de transformation du système d'Enseignement.

## Déterminants du développement de l'enseignement privé

L'enseignement privé s'est imposé comme un acteur incontournable de l'appareil éducatif national. En moyenne, il accueille 10 % des élèves du cycle fondamental et 38 % de ceux du secondaire, chiffres qui soulignent son rôle prépondérant. Cette place qu'occupe l'enseignement privé dans le système d'enseignement, s'explique principalement par la forte demande. Étant donné que l'enseignement public n'a pas pu faire face à la forte demande -pour diverses raisons-, plusieurs ménages, qui auraient préféré scolariser leurs enfants dans le public, se voient obligés de se tourner vers l'enseignement privé. Pour d'autres concitoyens, l'enseignement privé répond à des préférences et exigences en matière d'éducation, une demande de différenciation que le public ne peut satisfaire. De même, l'un des principaux avantages comparatifs de l'enseignement privé est qu'il propose toute une variété d'offres, s'adaptant à différents types de préférences éducatives.

En somme, les faiblesses de l'offre et de la qualité de l'enseignement public apparaissent alors comme des déterminants de la demande d'enseignement privé en Mauritanie. Raison pour laquelle, l'on assiste depuis les années 2000 à un développement conséquent des établissements privés, qui se sont principalement multipliés dans les grandes zones urbaines à l'instar de Nouakchott et Nouadhibou. Pour mieux comprendre le rôle de l'école privée dans l'ensemble du système d'enseignement, nous nous sommes entretenus avec M. Ahmed Ould Mahfoud, directeur de l'Enseignement privé au ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système d'Enseignement. Selon lui, le développement de l'enseignement privé depuis les années 2000 a marqué un tournant dans le secteur éducatif en Mauritanie. Il précise que l'apport de ce sous-secteur est indéniable, tant en termes de scolarisation que de résultats scolaires.

Le directeur a fait état de 950 écoles privées qui sont actuellement en activité à l'échelle nationale, dont 660 à Nouakchott, représentant 73 % et 80 à Nouadhibou. Dans le cycle fondamental, 10 % des



élèves sont scolarisés dans le privé, tandis qu'au secondaire, cette proportion s'élève à 38 %. En termes de résultats, les écoles privées affichent des performances généralement supérieures à celles des écoles publiques lors des examens nationaux.

En dépit de cette contribution significative, la nouvelle loi d'orientation du système éducatif, tout en reconnaissant le privé comme un composant clé du système, impose des restrictions, notamment la suppression progressive du cycle primaire dans les établissements privés.

Il ne s'agit pas là, a-t-il précisé, de remettre en cause la contribution du l'enseignement privé, mais plutôt d'une volonté des pouvoirs publics de promouvoir une école républicaine, qu'ils jugent gage de l'unité nationale et de l'équité dans l'accès de tous à un enseignement de qualité.

## Interventions en faveur du privé

Conscients du rôle crucial de l'enseignement privé, les pouvoirs publics ont adopté des mesures pour renforcer l'équité et la qualité dans ce secteur, dans le cadre de la politique éducative nationale en vigueur depuis 2019. Parmi ces mesures figurent la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel, la création d'un fonds d'appui aux écoles privées, ainsi que l'établissement d'un dispositif de suivi rigoureux.

Sur le plan institutionnel, l'État a accordé au ministre de l'Éducation l'exclusivité pour délivrer les autorisations d'ouverture et imposé que les responsables de ces écoles soient de nationalité mauritanienne. Par ailleurs, les données des écoles privées sont désormais intégrées dans le système de suivi « Siraj », et les élèves du privé se voient attribuer un matricule scolaire. D'autres mesures incluent la

régulation des permis d'enseigner et l'obligation du port de l'uniforme au cycle fondamental.

Le dispositif de suivi inclut également des missions d'inspection conjointes entre la direction de l'Enseignement privé et l'inspection générale de l'enseignement pour veiller à la bonne application des nouvelles mesures, comme la suppression progressive des années du cycle fondamental dans les écoles privées et l'obligation de l'enseignement des mathématiques en Arabe en troisième année du fondamental.

Les écoles proposant des programmes étrangers, au nombre de 27, ont également été invitées à participer à l'élaboration d'un cadre leur permettant d'exercer provisoirement, tout en assurant l'enseignement des matières relatives à l'identité nationale comme l'Arabe, l'Education islamique, l'instruction civique et l'histoire de la Mauritanie, suivant les programmes nationaux.

Notons qu'en réponse aux effets de la pandémie de COVID-19, l'État a mis en place un Fonds d'appui aux écoles privées, doté d'une enveloppe de 1,5 milliard MRO, pour soutenir leur fonctionnement.

## Perspectives

Pour répondre aux défis du développement de l'enseignement privé, le ministère de l'Éducation envisage diverses initiatives. Il s'agit notamment d'accompagner les établissements dans leur autonomie en termes de formation des enseignants, qui sont actuellement au nombre de 2000 dans le cycle fondamental et 4000 dans le secondaire. Des ateliers sont également prévus pour réviser les textes réglementaires en collaboration avec les partenaires du secteur, afin de garantir l'application des mesures issues de la réforme.

En somme, face à l'insuffisance de l'offre publique et à la demande croissante d'une éducation différenciée, l'enseignement privé s'est affirmé comme étant un pilier incontournable de l'appareil scolaire. Les réformes entreprises par l'État, au sujet de son encadrement témoignent à quel point la part de celui-ci est loin d'être négligeable. Toutefois, les défis à venir résideront dans la capacité de ce sous-secteur à résister face au retrait progressif du cycle fondamental, qui permettait auparavant aux groupes scolaires privés de compenser le déficit financier dans le secondaire ; mais aussi dans la capacité de l'école publique à tenir bon, dans le contexte d'une réforme qui suscite de nombreuses interrogations quant à la capacité d'accueillir des écoles publiques, la disponibilité des ressources humaines, des outils matériels, didactiques et pédagogiques nécessaires.

Par Salem Mori

Année scolaire 2024-2025 :

## Les syndicats rappellent leurs doléances



Pour l'année scolaire 2024-2025 en Mauritanie, les syndicats d'enseignant du fondamental et du secondaire, rappellent leurs doléances qui portent sur la hausse des salaires, les logements, l'amélioration des conditions de travail, les primes...

Les syndicats ont pour mission de défendre les droits des travailleurs. L'éducation en compte plusieurs. On recense environ plus d'une quarantaine ; un fractionnement qui ne manque pas d'impacter négativement leur rôle. Néanmoins, les différents syndicats du primaire et du secondaire se battent pour défendre leurs droits, pour réclamer l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. La tâche n'est pas facile dans la mesure où le système d'enseignement connaît, comme on le sait, de grosses difficultés liées au déficit chronique du personnel, au nombre pléthorique des classes, des réformes en cascades, la baisse de niveau, l'insécurité dans certaines écoles ou à leurs alentours.

Les enseignants, par l'intermédiaire de leurs syndicats, se plaignent de leurs maigres salaires, du manque de considération. Ils se plaignent du fait que les décisions sont prises par le département sans leur avis. Pourtant, depuis des années, le ministère organise des journées de concertations, des séminaires et même des états généraux. Le problème se situe au niveau de la mise en œuvre des différentes recommandations, estime un enseignant

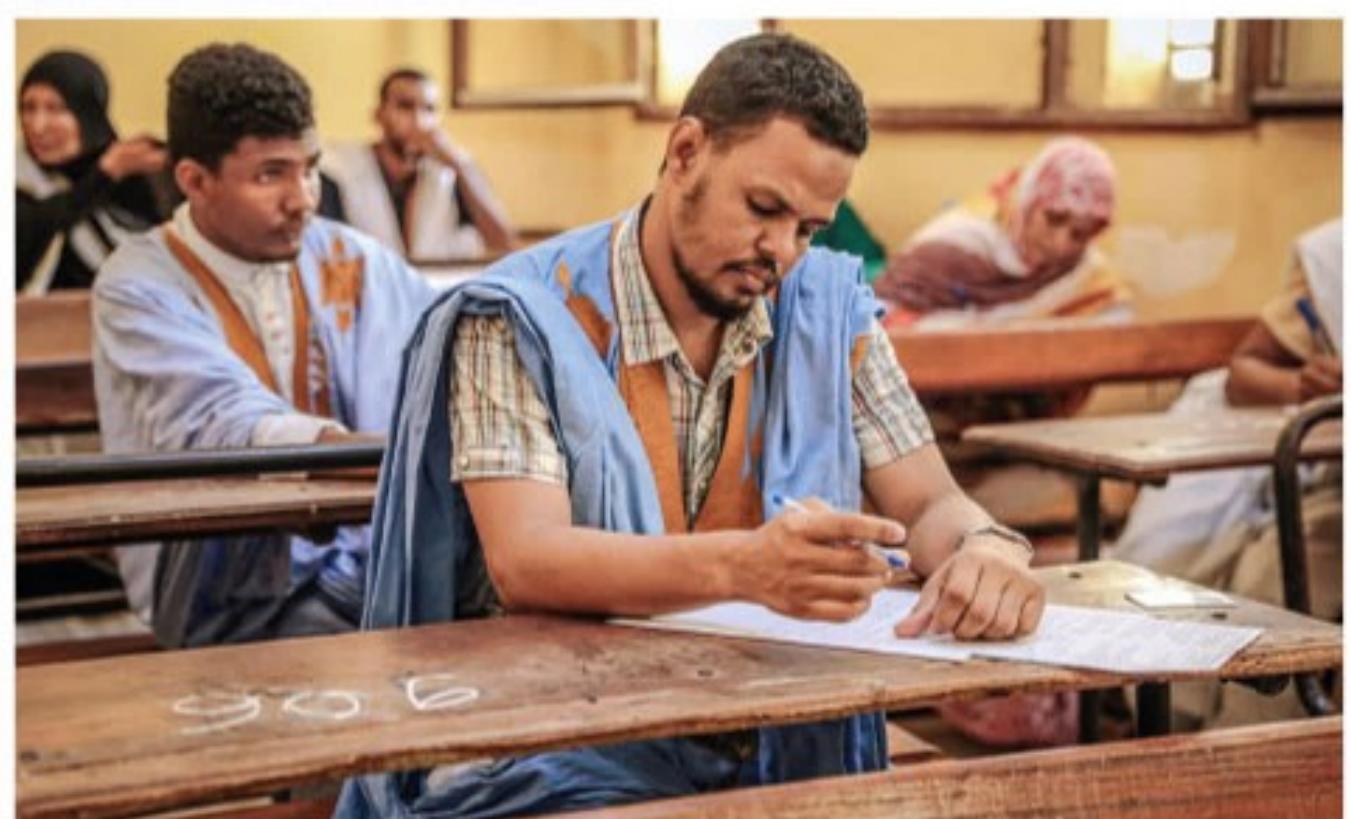
En plus des salaires, les enseignants des cycles fondamental et secondaire réclament des indemnités diverses (craie, éloignement, multigrade, de direction, des primes qui, il faut le reconnaître, enregistrent une augmentation significative.) Les instituteurs, les professeurs et des inspecteurs réclament également l'octroi de terrains viabilisés à usage d'habitation.

Si la revendication de certaines primes est légitime, celles relatives aux salaires restent difficilement réalisables, explique le conseiller chargé des Relations avec les syndicats au MERNSE. En effet, l'augmentation des salaires concerne l'ensemble des fonctionnaires de la fonction publique, voire du parapublic. C'est donc une charge énorme pour le budget de l'Etat. Il y va de même pour l'octroi de logements aux enseignants qui en droit, indique-t-

on au ministère. La décision d'augmenter les salaires de la fonction publique relève du gouvernement et touche beaucoup de personnes.

Le ministère reste disposé à examiner avec les syndicats un certain nombre de doléances. Il s'agit selon le département de revoir le taux des indemnités, la carte professionnelle, la titularisation des instituteurs, professeurs et inspecteurs adjoints. Selon le conseiller chargé des Relations avec les Syndicats, les discussions sont très avancées dont le procès-verbal, en phase de bouclage sera remis, sous peu, à la ministre pour approbation. Le ministère reste en tout cas à la disposition des syndicats pour la poursuite des négociations, renseigne le conseiller aux Relations avec les Syndicats.

Athie Alassane



### Rehausser l'image ternie

Face à cette situation et aux revendications multiples récurrentes de syndicats, le ministère de l'éducation tente, depuis quelques années, de satisfaire les besoins des enseignants qui, comme on le sait, revendentiquent, entre autre, une augmentation de salaires.

## Vers un enseignement scientifique porteur de progrès

**L**a force d'une nation est aujourd'hui plus que jamais tributaire de sa maîtrise des connaissances scientifiques. Cette maîtrise des sciences est désormais stratégique. La concurrence entre pays ne se situe plus au niveau des richesses du sous-sol, de l'accumulation de capitaux mais bien dans le savoir scientifique. La rude bataille que se livrent actuellement les grandes nations pour maîtriser la production des microprocesseurs, les nanotechnologies, le mimétisme biologique, l'intelligence artificielle pour ne citer que ces domaines, est éloquente à ce sujet.

Les sciences permettent de comprendre le monde qui nous entoure sous ses multiples facettes : le monde du vivant, les propriétés et la complexité de la matière, le cosmos, notre Terre et notre environnement, les nombres et l'abstraction, les systèmes traitant l'information, la gestion de système complexes...

Derrière ces différents regards existe une démarche unique : la méthode scientifique qui consiste à produire de nouvelles connaissances sur la base de faits, d'observations et d'expériences reproduites et vérifiées.

Grâce à cette démarche, l'activité des scientifiques produit de nouvelles connaissances indispensables à la société pour faire face à des défis majeurs, comme la recherche de ressources nouvelles, la protection de l'environnement ou encore l'amélioration de la santé des populations.

L'enseignement scientifique permet de maîtriser pleinement les savoirs acquis par le travail de ceux et celles qui ont précédé et incite à la curiosité, à la créativité, à l'autonomie et à l'esprit critique.

En Mauritanie, le département de la Promotion de l'Enseignement des Sciences est en charge de développer l'enseignement des matières scientifiques: Physique, Chimie et Sciences Naturelles, avec les meilleures méthodes d'enseignement, en promouvant l'aspect expérimental et en surmontant les difficultés et les obstacles qui entravent leur compréhension à travers l'étude expérimentale dans les laboratoires.

L'un des rôles de ce département est de bâtir une architecture de recherche et d'expérimentation à travers un réseau de laboratoire disséminés dans les écoles aux niveaux préparatoire et secondaire.

À cette fin, le département a tenu à acquérir du matériel de laboratoire de qualité et facile à utiliser, comme des microscopes optiques et des kits scientifiques, qui contiennent le matériel de laboratoire nécessaire à la réalisation des expériences scientifiques prescrites dans le programme préparatoire et secondaire par le ministère, qui sont des laboratoires portatifs intégrés utilisés dans les régions et les écoles qui ne disposent pas de laboratoire ou de réseaux électriques.

M. Cheikh Sid'Ahmed Elyas, directeur du département, a révélé à ce sujet que la dotation des écoles



fondamentales et secondaires de laboratoires atteint 47 % au niveau national pour les années académiques 2024 et 2025. Il a souligné que le département cherche à atteindre une couverture de 100 % d'ici 2030, conformément aux plans approuvés par le ministère. Il a aussi noté que malgré le déficit de laboratoires, de nombreuses écoles fondamentales dans la plupart des wilayas mauritanienes en sont dotées, en plus de l'acquisition par le département d'aides à la démonstration telles que des squelettes et du matériel connexe.

Il a ajouté que le département a également préparé un manuel pour les différentes expériences afin d'aider le professeur à réaliser des expériences.

Le directeur a souligné que le département assure

la formation continue des professeurs. La dernière étant la formation de 950 d'entre eux répartis en quatre groupes, dont trois du 12 septembre et 6 octobre 2024, le quatrième au cours du mois en cours. L'administration assure également un suivi hebdomadaire des établissements équipés pour aider les professeurs à réaliser des expériences scientifiques et identifier les lacunes et les combler.

Il a indiqué que le département a envoyé des « convois scientifiques » ciblant les institutions qui ne disposent pas de matériel de laboratoire afin de réaliser certaines expériences pour leurs étudiants et de les initier au matériel de laboratoire. Le dernier de ces convois a été organisé au cours de l'année scolaire 2023-2024.

## Perspectives

M. Cheikh Sid'Ahmed Elyas a souligné que le département œuvre pour que chaque établissement secondaire dispose d'un laboratoire bien équipé qui fonctionne régulièrement, et que chaque laboratoire soit géré par un laborantin ayant toutes les compétences et les qualifications nécessaires pour manipuler les produits et conduire les analyses et expériences devant les étudiants. De même, chaque établissement secondaire disposera d'une salle d'informatique. Il a souligné que le département cherche à être un pôle industriel capable de répondre aux besoins des établissements secondaires en équipements de laboratoire de haute qualité et à faible coût, en maintenance ainsi que du matériel de réparation pour pallier tous les dysfonctionnements éventuels.

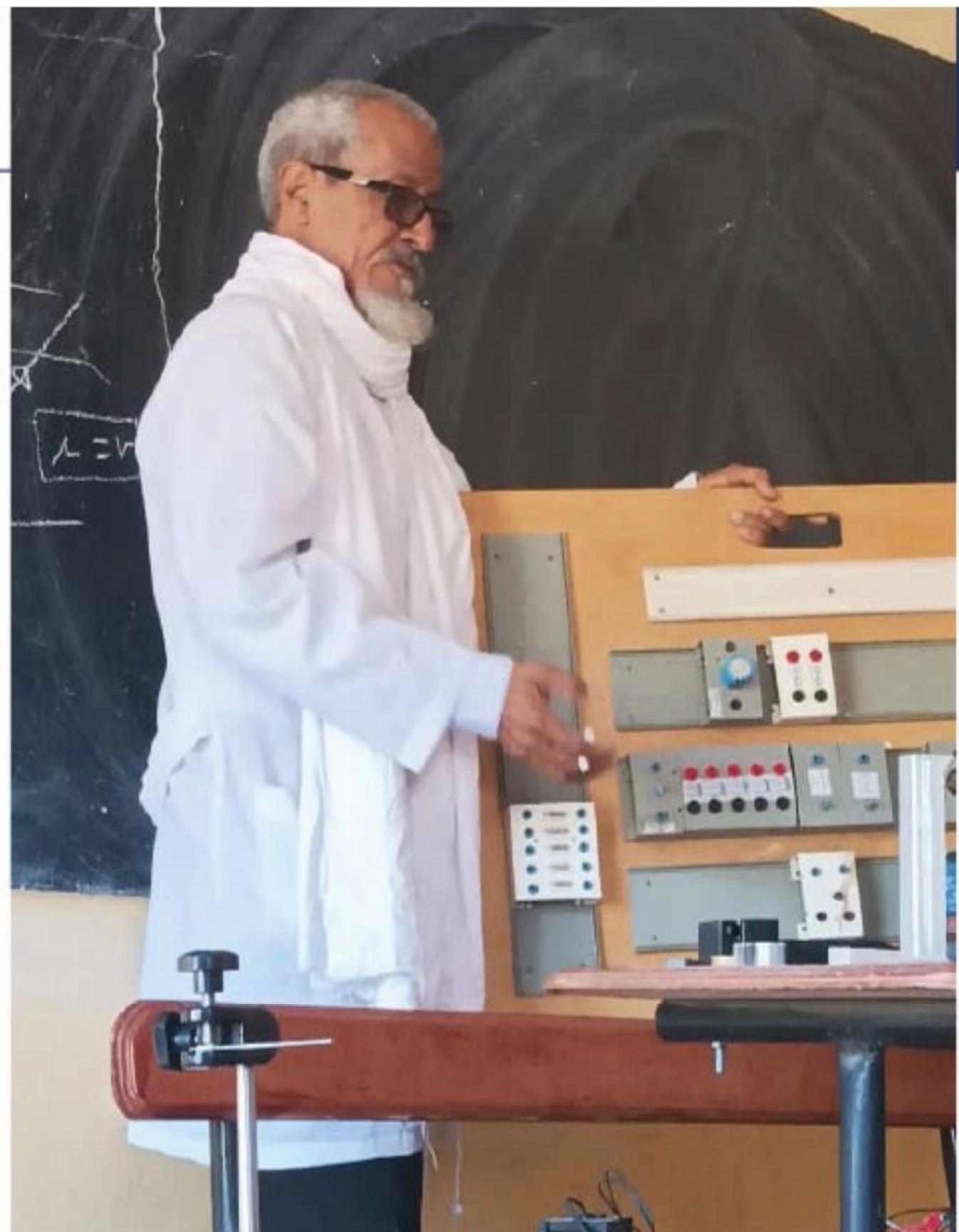
Il admet que l'administration est consciente de la pénurie de laboratoires et d'équipements, de la faible couverture des programmes d'études, du manque de formation, de l'inadéquation des équipements de laboratoire et de l'absence des matières premières nécessaires à la fabrication des modèles et des équipements. Ce qui nourrit la réticence des professeurs à effectuer des travaux pratiques, assurant que son département est déterminé à surmonter toutes ces difficultés.

M. Cheikh Sid'Ahmed Elyas a fait observer que les laboratoires acquis par le département sont équipés et conçus par des fabricants spécialisés dans le domaine de l'éducation sur supports de démonstration afin d'expliquer les phénomènes physiques et chimiques à travers des kits contenant tous les outils nécessaires pour mener des expériences à partir d'ondes, de connexions, de ressorts et d'appareils de mesure, de réactifs...

Toutes ces actions qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale pour l'enseignement permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs de promotion des filières scientifiques tels que fixés par le Programme « Mon ambition pour la Patrie » de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Un programme que le Gouvernement du Premier Ministre s'attèle à mettre en œuvre. Parmi les objectifs, figurent l'amélioration de l'accès à l'enseignement des matières scientifiques et la diversification de l'offre de formation ; l'amélioration de la gouvernance du système ; le renforcement de l'efficacité interne des établissements d'enseignement scientifique ; l'appui à la professionnalisation et à l'entrepreneuriat ; le renforcement du Numérique ; le développement du système d'Assurance Qualité.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un plan d'action budgétisé a été élaboré pour la période 2023-2026 dont l'exécution a nécessité la mobilisation des financements nationaux et ceux de partenaires techniques et financier.

HMS



## Missions et réalisations du département

### Missions

- Entretenir et réparer le matériel scientifique.
- Fabrication d'équipements de laboratoire bon marché. Traiter les produits chimiques et veiller à leur utilisation optimale.
- Déterminer les besoins des laboratoires en matériel et équipement de laboratoire.
- Déterminer les besoins en outils et équipements d'information.
- Suivre les travaux à l'intérieur des salles d'information et préparer les commandes de matériel de laboratoire et d'information.
- Synthèse électronique
- Traitement chimique
- Suivi et évaluation des travaux pratiques dans les établissements d'enseignement, entretien et réparation du matériel de laboratoire,
- fabrication de matériel de laboratoire à bas prix
- Traitement des produits chimiques Formation continue des professeurs et des responsables de laboratoire

### Réalisations

- Conception de nombreux modèles d'équipements de laboratoire
- Conception et fabrication d'un tableau d'enseignement de l'électricité
- Mise à disposition des établissements secondaires d'équipements scientifiques fabriqués localement par le département pour la réalisation d'expériences en fonction des spécialisations.
- Formation des professeurs et enseignants
- Edition de guides pour les expériences en laboratoire

**Rentrée scolaire dans les wilayas :**

## **Une rentrée réussie qui répond aux ambitions et renforce les efforts de réforme**



**L**a rentrée scolaire 2024-2025, au niveau national en général et dans nos wilayas intérieures en particulier, a vu l'adoption de nombreuses mesures préparatoires : nettoyage, équipement et entretien des écoles, sensibilisation autour de la présence de tous les élèves et du personnel enseignant à l'heure et la fourniture des uniformes scolaires.

A cela s'ajoutent la lutte contre le danger de la drogue et l'action tendant à prévenir les écoles contre ce fléau par un suivi strict et l'élaboration de rapports sur son évolution pour assurer une éducation sûre aux générations futures.

Il s'agit là d'actions menées dans le cadre des grandes réformes dans le secteur de l'éducation en vue de consolider les acquis réalisés ces dernières années, conformément à la vision du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Les autorités publiques ont mis l'accent sur la responsabilité et la rigueur dans le suivi afin de promouvoir le système éducatif national et de faire de cette année scolaire une année de réussite au moment où l'école républicaine entame sa troisième année.

Ces autorités ont souligné que la réforme du système d'Enseignement est un choix national irréversible pour un enseignement à la hauteur des besoins et répondant aux aspirations des élèves.

Elles ont relevé la nécessité de redoubler d'efforts

en soutenant les mesures appropriées prises au cours de l'année écoulée notamment les visites de terrain, qui leur ont permis de suivre le déroulement des cours dans les écoles et d'accorder des heures supplémentaires aux élèves qui se présentent aux concours nationaux, ce qui a contribué à augmenter le taux de réussite au niveau des wilayas.

Partant du constat que l'éducation est la priorité des priorités, les pouvoirs publics se sont efforcés à combler les déséquilibres et les lacunes par l'orientation, le suivi, l'évaluation et le contrôle et l'obligation de résultats.

Aussi, les indicateurs de l'éducation se sont améliorés ces dernières années grâce aux politiques sectorielles, encourageant la construction d'écoles, de salles de classe et d'autres infrastructures et équipements qui jouent un rôle clé dans le développement et le renforcement du système, ainsi que l'augmentation du nombre d'enseignants et l'amélioration de leurs conditions matérielles et de leurs capacités.

Toutefois, il y a un besoin urgent de construire et de rénover de nombreuses écoles, en particulier dans les villages et les zones rurales, où l'état des bâtiments scolaires nécessite un programme complet de construction et de rénovation.

Afin d'améliorer la gestion du secteur, un système d'information a été introduit ces dernières années pour la moderniser et assurer une gestion saine du secteur : c'est ainsi que le système « Siraj », a per-

mis un meilleur contrôle des ressources humaines et de la logistique.

L'un des indicateurs de l'amélioration de l'enseignement est la mise en œuvre rapide des exigences de la loi d'orientation par la révision de certains programmes, en particulier les première, deuxième et troisième années de l'enseignement fondamental, la création de l'Institut national pour la promotion et l'enseignement des langues nationales.

Dans ce contexte, l'ouverture des classes cette année au niveau du Tiris Zemmour a connu une bonne préparation à travers les comités de vigilance et de suivi suite aux recommandations du Conseil des ministres à la veille de la rentrée des classes. Le comité au niveau de cette wilaya est dirigé par le wali, M. Mohamed Mokhtar Ould Abdi, qui a multiplié les rencontres et les réunions préparatoires avec la famille scolaire, la direction régionale de l'Education, les parents, les élèves, les autorités administratives, municipales et sécuritaires afin de marquer l'ouverture de la 3ème année de l'école républicaine.

Dans une interview accordée à l'Agence Mauritanienne d'Information, la directrice régionale de l'Education et de la Réforme du système d'Enseignement du Tiris-Zemmour, Mme Lou Mint El Moustapha, a expliqué que l'ouverture de l'année scolaire au niveau de la wilaya s'est bien passée grâce au rôle joué par le comité de vigilance et de suivi.



Aussi, le taux de présence des élèves le premier jour pour l'enseignement fondamental a atteint 89,13%, et pour le personnel enseignant 79%, tandis que le taux de présence des élèves dans l'enseignement secondaire a atteint 89% et le personnel enseignant 78%.

Elle a souligné que la wilaya compte 25 écoles publiques dont 19 sont situées dans la moughataa de Zouerate, 4 dans celle de F'dérik et 2 à Bir Moghrein, tandis que le nombre d'écoles privées pour l'enseignement fondamental s'élève à 9.

La directrice a ajouté que le nombre d'élèves de l'enseignement fondamental est de 9857 encadrés par 243 enseignants, tandis que le nombre de collèges est de 4, de lycées 5, dont 3 à Zouerate et un à Bir Moghrein et le troisième à F'dérik. Elle a ajouté que le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire a atteint 4357 encadrés par 147 enseignants. Pour sa part, l'inspecteur de la moughata de Bir Moghrein, M. Mohamed Kaber Ould Weddou, a confirmé que la rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions et qu'aucun dysfonctionnement majeur n'a été enregistré à l'exception de l'absence d'uniformes scolaires pour les élèves, en plus des sur-effectifs de l'unique école de la moughataa.

M. Abderrahmane Ould Ahmed, inspecteur de la circonscription de F'dérik, a exprimé sa satisfaction quant à la rentrée des classes. Il a souligné que le taux de fréquentation est excellent avec 100% de présence du personnel administratif. Le personnel enseignant, présent à 99%, alors que la fréquentation des élèves a atteint 90% dès les premiers jours de la rentrée.

Pour sa part, M. Mouloud Ould Boubni, président du bureau régional de l'Association des Parents d'Elèves du Tiris Zemmour, a souligné que la ren-

trée scolaire de cette année a été meilleure que les précédentes.

En Assaba, la rentrée scolaire a été caractérisée par l'enthousiasme, une grande activité et une attention et un soin particuliers de la part des autorités administratives pour créer et assurer toutes les conditions à travers des réunions intenses de sensibilisation avec les élus, le personnel éducatif et les parents d'élèves afin de réussir l'ouverture de l'année scolaire.

L'inspecteur de l'Enseignement fondamental de Kiffa, M. Mohamed Yahya Ould Mohamed Abdalahi, a dit qu'avec ses 143 écoles fréquentées par plus de 23 000 élèves, dont 12 000 filles, encadrées par 521 enseignants, dont 218 professeurs d'Arabe, 87 de Français et le reste sont des enseignants bilingues encadrés par 4 inspecteurs et 20 conseillers, l'Assaba se taille une part considérable des effectifs et des équipements scolaires.

Il a mis l'accent sur le rôle des parents d'élèves, du personnel éducatif et des autorités administratives pour réformer l'enseignement. Il a souligné que cette réforme ne peut être réalisée que grâce aux efforts concertés de tous.

Au Gorgol, le directeur régional de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement, M. Vall Ould Najem, a affirmé que la wilaya a connu un saut qualitatif dans le domaine de l'éducation ces dernières années, représenté par une augmentation des taux de réussite à tous les genres de concours et d'examens de passage.

Il a souligné que le nombre d'écoles primaires a atteint 341 et 40 au niveau du secondaire cette année. Le nombre total d'élèves dans la wilaya a dépassé les 76 000, avec un taux de fréquentation de 94%.

En ce qui concerne les manuels scolaires, le directeur régional a ajouté que l'Etat s'est engagé à les fournir pour les trois premières années dans le cadre du soutien à l'école républicaine, en plus du fait

que la wilaya dispose de 160 parrainages d'écoles. Au niveau de l'Adrar, des études sont organisées dans les différentes circonscriptions de la wilaya avec le suivi des autorités administratives et éducatives qui favorisent l'obtention de résultats probants.

Dans ce contexte, le directeur régional de l'Education et de la réforme de l'Enseignement en Adrar, M. Ahmed Ould Mbeda, a affirmé que l'éducation connaît une amélioration remarquable à différents niveaux, y compris le niveau d'assiduité du personnel et des élèves et le taux de régularité des cours. Il a ajouté que le nombre d'élèves de l'enseignement fondamental a atteint 14 300, dont 9 000 élèves dans la moughataa d'Atar, 3 600 à Aoujeft, 1 500 à Chinguitty et 1 000 à Ouadane.

Le nombre d'enseignants est de 563 répartis entre les moughataas de la wilaya, ainsi que le personnel administratif, comme les chefs de département, les chefs de service et les agents de soutien.

Il a expliqué que le nombre d'établissements d'enseignement secondaire est de 22, attirant 3600 élèves, enseignés par 306 professeurs.

En ce qui concerne les uniformes scolaires, le directeur a confirmé qu'ils avaient reçu 1 420 pièces de différentes tailles distribuées à diverses écoles. En outre, toutes les écoles nécessitant une rénovation ont été inventoriées et soumises aux municipalités pour effectuer les réparations nécessaires, que ce soit au niveau des fenêtres et des portes, ou au niveau de la peinture et de la réparation des fissures. Le directeur a noté que le taux de fréquentation des élèves pour l'enseignement primaire a atteint 100 %, et a dépassé 90 % pour l'enseignement secondaire, relevant que celle des enseignants a été complète au cours de la première semaine de l'ouverture, soulignant qu'il n'y a pas de déficit d'enseignants.

Tr :sms



الوكالة الموريتانية للأنباء  
Agence Mauritanienne d'Information

